

Table of Contents

Position de VAM et VNEA sur le SCOT pays de Maurienne	2
But du document	2
Objectifs	2
PADD :	3
Diagnostic :	3
DOO et UTN structurantes :	3
Recommandations :	3
UTN S5 Valmeinier-Orelle-Modane Liaison Croix du Sud Valmeinier.....	5
Justifications de l'opposition au projet UTN S5	6
UTN S3 Valloire Extension DSA Aiguille Noire (Valloire).....	7
Justifications de l'opposition au projet UTN S3	8
- Impact paysage en été et en hiver:.....	8
- Protection de la biodiversité :	8
- Impact sur les activités estivales :	8
Au global:	9
UTN S4 : Création d'un Club Med à Valloire	10
Justifications de l'opposition au projet S4	11
1 Préserver l'insertion paysagère et urbanistique	11
2 Préserver les espaces et les paysages naturels mauriennais et la biodiversité qui les habite ..	14
3 Préservation de la ressource en eau (défi 1, orientation 2, Objectif 4).....	15
4 Protection des cours d'eau.	17
5 Epuration des eaux.....	17
6 Réhabilitation et réchauffement des lits (Défi 2, Orientation 3, Objectif 2).....	19
8 Justification économique :	20
9 Impact du Club sur l'écosystème touristique actuel des Verneys :	21
10 Justification du maire :	22
11 Au Global :	22
UTN S7 Aussois avec Extension du DSA (Chatelard et Col des Hauts)	23
Justifications de l'opposition au projet UTN S7 AUSSOIS	24
Introduction	24
Remarques générales concernant les 3 UTN	24
Une forte augmentation de la consommation en eau et en électricité	25
Impact considérable pour le tourisme estival, pourtant crucial pour Aussois	25
Un important risque économique qui pourrait fragiliser la SPL	25

Une utilité très discutable de ces nouveaux équipements.....	26
UTN Col des Hauts.....	26
UTN Randolière (reconfiguration Fournache)	26
UTN Grand Châtelard.....	27
Conclusion.....	27
UTN S8 : Création de remontées mécaniques et pistes associées extension DSA de Val-Cenis	28
Justifications de l'opposition au projet UTN S8	29
Les raisons de l'opposition au projet	29
UTN S2 : Création d'une liaison Albiez-Karellis et extension du DSA	32
Demandes d'ajustements pour l' UTN S2	32
Point de vue de la Harde (Albanne/Montricher)	33
Remarques détaillées de la Harde sur le DOO du SCOT Maurienne	33
Synthèse proposée par FNE - AURA.....	35
Remarques générales sur le SCOT	36
1 justification économique des UTNs structurantes ? Manque d'information du rapport de présentation.....	36
2 Transition énergétique.....	36
3 Enveloppe gravitaire des Domaines.....	36
4 Synthèse	39
5 Témoignage Transport	40

Position de VAM et VNEA sur le SCOT pays de Maurienne

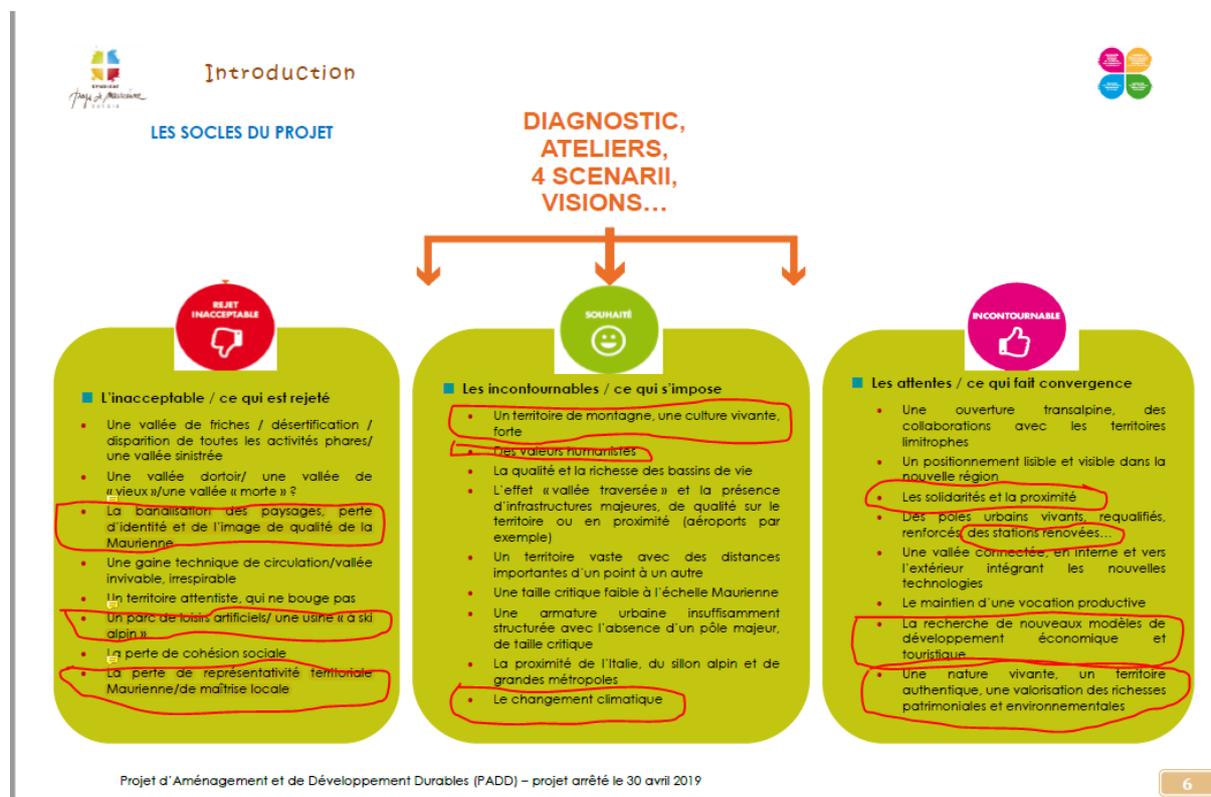
But du document Ce document est à destination des Association de protection de la nature partenaires pour échanger et contribuer au SCOT

Objectifs

Les OBJECTIFS qui nous paraissent importants pour le SCOT « pays de Maurienne » sont :

- Préservation des espaces naturels et agricoles
- Protection des espèces en particulier des espèces protégées ou en situation difficile et des paysages, de la ressource en eau
- Pour les habitants (principaux, secondaires) et les vacanciers, une protection du cadre de vie et des vallées accueillantes (air , déplacements ...)
- Prise en compte des défis à venir avec le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité, la pollution de l'air

PADD : D'une manière générale, nous sommes tout à fait d'accord avec les objectifs du PADD. Nous avons entouré en rouge des objectifs qui nous paraissent importants (voir document PADD du SCOT)



Diagnostic : De même, le document de diagnostic est également pertinent. Ce document relève bien quelles sont les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire.

DOO et UTN structurantes : Mais tout se gâte lorsque l'on passe aux engagements. Nous constatons simplement que les objectifs humanistes, solidaires, d'innovation, du PADD ainsi les analyses pertinentes du diagnostic (diversification, réhabilitation des lits froids,...) sont simplement ignorées dans la partie DOO en tout cas pour une partie des UTNs structurantes. On est dans le schéma où l'on prend de bonnes résolutions en début de projet et on s'empresse de ne pas en tenir compte et de demander des exceptions avec l'idée de continuer comme avant. Les bonnes résolutions attendront.

Recommandations :

Dans le document « justification des choix arrêtés », il est dit page 38 :

« Les UTN Structurantes suivantes [S1-S10] ne correspondent qu'à une partie réduite du projet touristique du SCot ...Il n'apparaît donc pas dans les tableaux suivants les volets

- de diversification touristique (en été notamment autour du cyclo, de l'eau, de l'itinérance, des patrimoines fortifiés...),

- de réhabilitation du parc d'immobilier de loisir, de sa diversification et de sa remise en marché »

Nous prenons donc au mot les porteurs du SCOT. Puisque les UTN structurantes sont une partie RÉDUITE du projet touristique, notre proposition est d'éliminer certaines d'entre elles qui posent problème selon nous.

Liste des UTNs à supprimer :

- UTN S 5 Valmeinier-Orelle-Modane Liaison Croix du Sud
- UTN S 3 Valloire Extension DSA Aiguille Noire (Valloire)
- UTN S 4 Valloire Création d'un Club Med à Valloire
- UTN S 7 Aussois Extension DSA (Chatelard et Col des Hauts)
- UTN S 8 Val Cenis Liaison par le haut Val Cenis, par extension du DSA

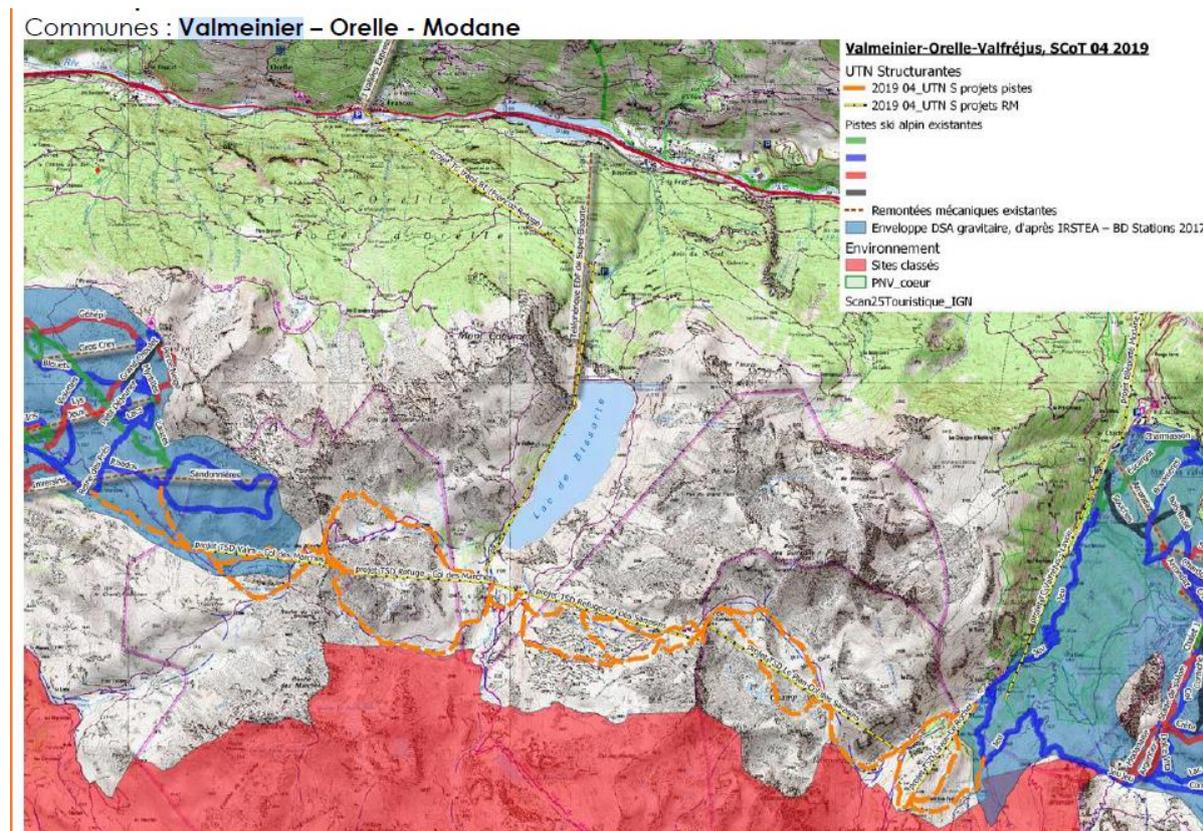
Liste des UTNs à modifier

- UTN S 2 Albiez - Albiez Karellis et extension DSA

Liste des UTNs acceptables

- UTN S 9 Aiton à Bonneval sur Arc : Création d'un itinéraire cyclable de fond de vallée
- UTN S 10 St Jean de Maurienne Création d'un centre international du vélo
- UTN S 1 Saint-François longchamp Extension DSA par création de 3 RM sur Grande Combe, Bosse à Hélène et Roc Noir
- UTN S 6 Valfréjus - La Norma Ascenseur valléen pendulaire entre la gare de Modane et Valfréjus - la Norma

UTN S5 Valmeinier-Orelle-Modane Liaison Croix du Sud Valmeinier



Nature :

L'objectif de cette liaison Croix du Sud est de redynamiser les offres actuelles des stations de Valloire, Valmeinier, Orelle et Valfréjus par la création d'un grand domaine relié axé sur un produit ski d'exception, en pleine nature, à plus de 2000m. Cette offre nouvelle de ski propre en pleine montagne sera accessible depuis les stations existantes de Valloire-Valmeinier et Valfréjus, mais également depuis le fond de vallée à Orelle.

L'UTN consiste donc à :

- la création de remontées mécaniques et pistes associées entre les DSA de Valmeinier et Valfréjus
- la création d'un accès-évacuation entre le fond de vallée (Orelle Francoz) permettant d'accéder aux Refuges des Marches, coeur du futur domaine skiable.

Dimensionnement et capacité :

- Création de 5 remontés mécaniques entre Valmeinier et Valfréjus et pistes associées pour relier le Lavoire à Valfréjus 1920m au secteur d'altitude de Valmeinier à 2200m en passant par le Col des Sarasins 2844m, le Refuge des Marches 2180m et le Col des Marches 2785m. Les pistes créées représentent une surface d'environ 85ha.
- création d'une remontée mécanique entre Orelle et le Refuge des Marches : Développée en 3 tronçon cette remontée mécanique représente un linéaire de 6,7km entre les altitudes 920m et 2180m.
- création d'une télécabine entre Valfréjus 1550m et le Lavoire 1920m le long de la piste du Jeu existante.

Justifications de l'opposition au projet UTN S5

Cette UTN une aberration écologique (destruction d'espaces totalement vierges), une aberration économique (coût exorbitant qui ne crée pas réellement un domaine skiable intéressant, longues traversées....) pour un bénéfice qui n'est pas en rapport

Nos remarques :

A-t-on mesuré l'impact du nécessaire équipement en neige de culture ?

C'est aussi un non-sens du point de vue sécurité : dès le Col des Marches, les zones avalancheuses sont nombreuses. En cas de mauvais temps ou/et de panne de remontées mécaniques, les skieurs se retrouvent bloqués dans une zone hostile, d'où l'intérêt de ce fameux hôtel-refuge, situé à mi-chemin entre Valmeinier et Val Fréjus, prévu à l'origine, que l'on ne voit pas apparaître sur la carte actuelle. On suppose un remplacement par le refuge des Marches ???

Ce projet est né historiquement dans les années 80. Il est très bien décrit ici : <http://ski-valloire.net/dossier/cxsud.php>. Son seul "intérêt" était de relier 3 stations en mal de renommée, 4 maintenant apparemment, puisqu'Orelle se joint aux 3 autres. A l'époque, Orelle ne pensait qu'à Val Thorens et ne voulait surtout pas entendre parler de la Croix du Sud.

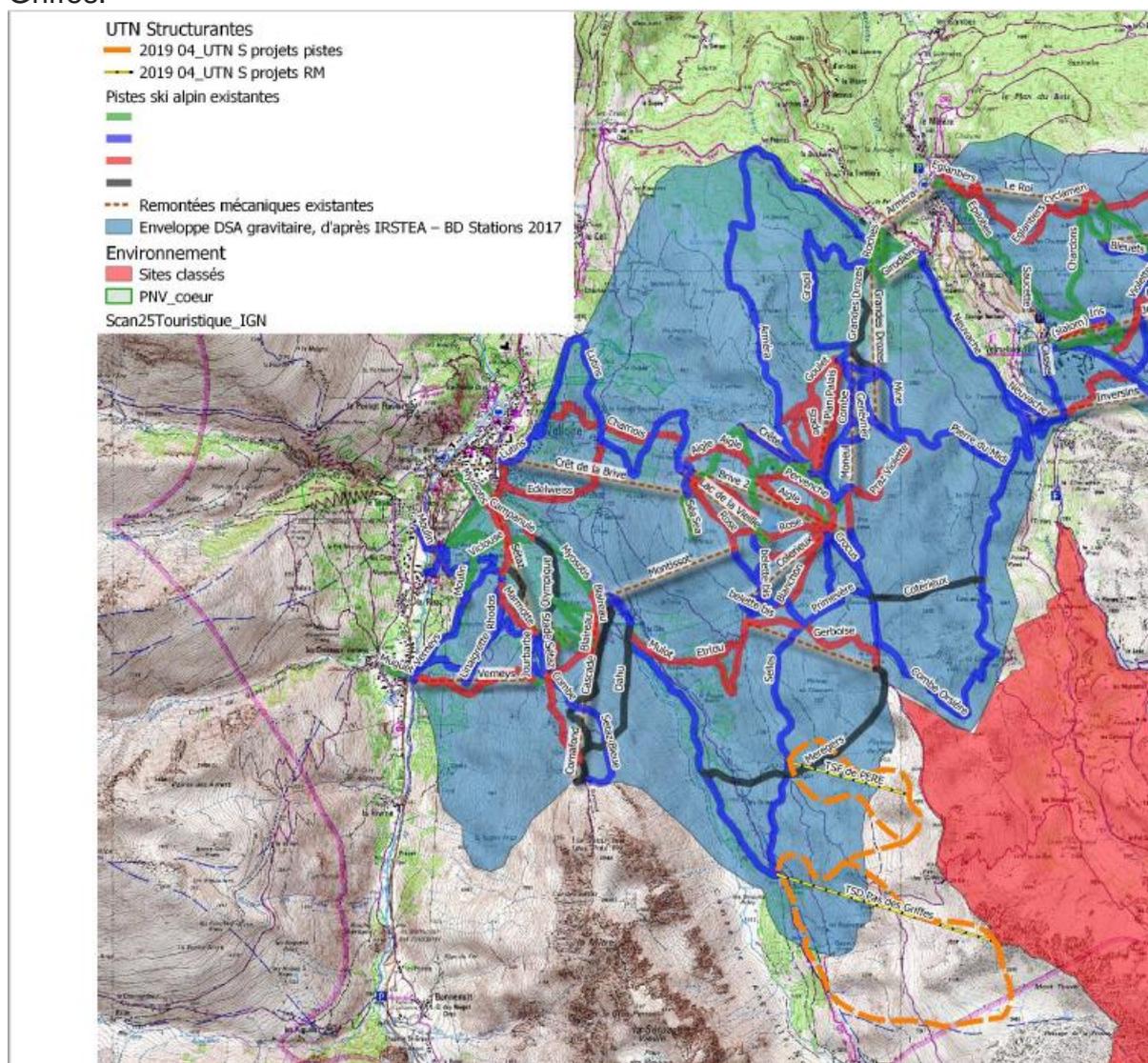
Plus généralement, aucune étude économique, même sommaire n'a été réclamée aux communes demandant l'inscription de ces projets et n'est disponible ans dans ce rapport. Coût 200M€ ? Bénéfices ???

Les porteurs du SCOT ont , par ailleurs, "un discours" faisant état du changement climatique, mettant en avant le tourisme vert etc... etc... Avec ce projet UTN S5, nous sommes au summum de l'antithèse de ce discours. Revenons au bon sens de nos montagnes. Ce projet a pu faire du sens il y a 30 ans. Il faut bien se rendre compte que les zones équipées, artificialisées, attirent beaucoup moins les touristes à la recherche de nature et ne fait plus de sens.

En conclusion : Ce projet UTN S5 doit être retiré de la liste des projets UTN structurants du SCOT

UTN S3 Valloire Extension DSA Aiguille Noire (Valloire)

Extension du domaine skiable dans le vallon de l'aiguille noire jusqu'au pas des Griffes.



Nature : L'UTN consiste à créer 2 télésièges et pistes associées dans le secteur d'altitude de l'Aiguille Noir (Valloire). L'objectif est de conforter l'attractivité du DSA par la création de pistes tous niveaux dans deux sites d'altitudes offrant des conditions d'enneigement très favorables.

En amont de ces 2 créations, le DSA de Galibier Thabor va faire l'objet d'une modernisation importante de ces remontées mécaniques d'ici 2030. Le plan d'investissement envisage une reconfiguration de nombreux appareils pour faciliter l'accès aux secteurs d'altitude et optimiser les flux afin de s'adapter aux aléas climatiques. Ceci se traduit par de nombreux remplacements d'appareils dans l'enveloppe gravitaire du DSA mais également par la création d'une 2^{de} liaison entre Valloire et Valmeinier. Ces travaux se traduiront par la diminution du nombre de remontées mécaniques.

Dimensionnement et capacité : Création de 2 télésièges entre 2000m et 2675m dans le secteur de l'Aiguille Noire et pistes associées dont environ 12ha en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA.

Justifications de l'opposition au projet UTN S3

- Impact paysage en été et en hiver: L'aiguille noire est un sommet « mythique » à Valloire. La vue très belle depuis les hameaux de l'Archaz mais aussi depuis le domaine skiable du Crey du Quart et de la Sétaz sera gâchée irrémédiablement par les 2 nouveaux télésièges et les pistes associées. Il est dit dans le SCOT que le secteur ne sera pas enneigé artificiellement mais il est probable que la SEMs pourra revenir rapidement sur cette mesure qu'elle pourra faire approuver sans passer par la case UTN.

- Protection de la biodiversité :
 - o Les skieurs à la recherche de hors-piste redescendront directement sur Valmeinier dans la zone Natura 2000. Certains skieurs le font déjà (très rarement compte tenu de la montée) mais là, avec ce projet, tout le monde pourra le faire très facilement avec tout l'impact en terme de dérangement pour la faune (tétràs, lagopèdes..). Pour nous, ce n'est pas en mettant l'arrivée des télésièges un peu en dessous de la ligne de crête comme il est proposé que cette menace sera éliminée.

 - o Il y a quelques années, Il y a aussi eu une très grosse avalanche avec deux morts sur le secteur entre le téléski des grands plateaux et celui du pas des Griffes. Le secteur deviendra une source de risque pour la clientèle. Il faudra des déclenchement PIDA. Les tirs effraieront la faune et se propageront sur la zone Natura 2000 connexe.

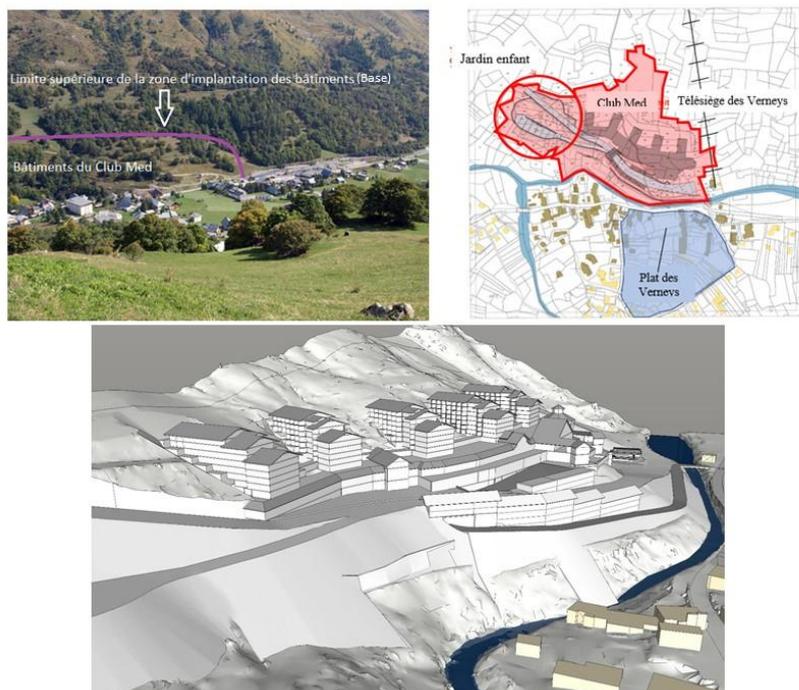
- Impact sur les activités estivales : Le pas des Griffes est une très belle balade en été avec le sentier sur le versant Neuvachette à partir des Méregers et la vue sur l'Aiguille Noire. Il est également sur l'itinéraire du Tour du Thabor qui passe par le Col de Plagnette. Tout ce secteur est de plus en plus fréquenté l'été. Compte tenu du remblaiement des pistes et de la création des 2 télésièges, tout ce secteur deviendra inutilisable pour ces randonnées en été, comme cela l'a déjà été sur le Crey du Quart. Rappelons que ce sommet était un but de ballade autrefois mais il n'est plus pratiqué compte tenu des dégradations. Il y a aussi un Impact négatif pour les skieurs de rando en hiver qui arpentent la ligne de crête Dans les deux cas, Il y aura donc disparition de randonnée estivales et hivernales. Ce sera une moins-value pour les stations de Valloire et Valmeinier.

- Justification SEM Valloire : La SEM justifie le projet par le fait que ce projet permettra d'accéder à des zones mieux enneigées tout en abandonnant d'autres. Nous avons trois remarques :
 - o De notre point de vue, Il s'agit plus d'une extension que d'un renforcement. Nous remarquons que, à ce jour, et à notre connaissance, personne ne s'est jamais

- plaint que le domaine Valloire-Valmeinier était trop petit. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'un transfert puisque la SEM n'indique pas les zones abandonnées
- Il n'y a aucune justification économique dans le dossier SCOT. Ce projet ne nous semble pas viable économiquement sans le projet Club Med qui ne nous semble pas pertinent. De nouvelles recettes (significatives) doivent être mise en face des nouvelles charges de cette extension ce qui veut dire une augmentation de la clientèle (par exemple avec un projet de type projet Club Med). D'une manière générale, tout le monde peut constater les tendances défavorables du marché du ski alpin. Elles doivent inciter à la prudence pour des investissements d'extension semi-publics qui sont garantis par la collectivité. Comme on dit, ici les décideurs ne seront pas les payeurs. Le nombre de skieurs décline, il faut l'admettre. Les investissements lourds et de longue durée alors que le réchauffement climatique fait peser des risques à terme, il faut les évaluer avec circonspection. Voir le rapport de la cour des comptes.
 - La SEM ne démontre pas factuellement que cette zone présente un meilleur enneigement. Rappelons que les vents forts y sont fréquents. Ils chassent la neige en début de saison. Ils rendent souvent le ski très désagréable voir impossible. Ils complexifient l'exploitation avec le danger pour la clientèle de se retrouver bloquée exposée au froid. Selon nos propres constatations, de décembre à février, il y a souvent plus de neige en bas qu' en haut. Ce n'est qu'en fin de saison que l'on retrouve plus de neige en altitude. Est-il vraiment nécessaire pour deux mois d'équiper des espaces naturels vierges avec tous les dégâts collatéraux ?
 - Même si ce n'est pas le plus important, Il manque des détails sur les plans: Il est dit qu'il y aurait une nouvelle remontée Valloire→ Valmeinier. On peut supposer qu'il s'agit du nouveau télésiège de Montissot ? Le télésiège des grands plateaux doit également être remplacé par un nouveau télésiège qui n'est pas mentionné.
 - Notre recommandation est que, plutôt que des extensions, la station devrait garder le domaine dans son enveloppe actuelle (avec quelques ajustements) et se diversifier vers des activités ne nécessitant pas d'investissements lourds et long terme à risque. Ceux-ci génèrent de fortes dégradations pour le paysage sans que leur pérennité soit assurée. Un autre modèle de développement existe qu'il serait irraisonnable de ne pas privilégier. Il nous semble que les skieurs de piste ont déjà de quoi faire avec les 150 km du domaine Valloire-Valmeinier qu'il faut maintenir mais pas étendre. Il faut donc développer des activités qui coûtent peu et n'abîment rien: la marche, la raquette à ski, le ski de fond, le VTT, l'observation des animaux, de la flore, les animations autour des activités traditionnelles,...etc...

Au global: Pour nous ce projet UTN S3 n'est que la continuation d'une fuite « en avant » sur Valloire. Il va détériorer irrémédiablement de très beaux paysages et rendra inutilisable cette zone pour un développement futur multi-activités si demain la neige venait à manquer et cela pour une bénéfice que nous estimons faible avec des investissements semipublics lourds et risqués garantis par la collectivité. Il va gravement perturber la faune d'une zone naturelle en permettant aux skieurs à la recherche de champs de poudre d'y accéder gravitairement sans parler des tirs PIDA. Il doit donc être retiré pour l'instant. A terme, il peut être envisagé dans une APPROCHE PHASEE en fonction de l'avancement du réchauffement climatique et en impactant le moins possible les zones naturelles utilisées l'été.

UTN S4 : Création d'un Club Med à Valloire



Localisation : L'opération se situe au hameau des Verneys au Sud de Valloire, à une altitude de 1600m, en rive droite de la Valloirette.

Nature :

L'UTN consiste à implanter un village de vacances Club Med sur la commune de Valloire. L'objectif est de développer une offre hôtelière haut de gamme durablement marchande absente de Valloire actuellement. Cette opération vise une clientèle haut de gamme internationale (4 et 5 tridents) ce qui permettra de diversifier la clientèle de Valloire en hiver et en été (fonctionnement 8 mois sur 12).

Dimensionnement et capacité :

L'opération comprend 1050 lits touristiques (environ 430 chambres) et intègre le logement d'environ 400 employés. La surface de plancher (SP) totale est de l'ordre de 40 000m² dont 6380m² de SP dédiés aux logements du personnel. L'emprise au sol est de 16 500m² pour les bâtiments sur un foncier de 24 300m² nécessaire pour le projet.

Une commercialisation dimanche/dimanche sera réalisée pour éviter d'engorger les accès les samedis de chassés croisés (en fond de vallée et sur l'agglomération chambérienne).

Justifications de l'opposition au projet S4

Pour nous, l'implantation d'un méga-village Club Med aux Verneys va à l'encontre des objectifs même du SCOT (DOO, PADD,...)

1 Préserver l'insertion paysagère et urbanistique

Ce double objectif se retrouve dans deux orientations du SCOT DOO qui vont de pair :

- Préserver et valoriser les grands et micro paysages de Maurienne (voir DOO, Défi 1, orientation no 2 page 12).
- Se positionner comme un **territoire de ressourcement authentique** « Made in Maurienne » (Voir DOO, Défi 2, orientation n3 page 27) avec **le développement d' « un hébergement de qualité » (voir page 28) mais aussi l'amélioration de « la qualité du cadre de vie des stations pour optimiser la fréquentation toute saison »** (voir page 35)

En ce qui concerne l'intégration urbanistique, Il est clair que, de par son ampleur, le projet d'installation d'un complexe hôtelier de 1460 lits dénaturera irrémédiablement le hameau des Verneys et lui enlèvera son authenticité. Il fera perdre à Valloire d'une manière générale son identité de « station-village » surtout portée par ses hameaux dont celui des Verneys.

Ce projet ne revêt pas le caractère « d'extension limitée », de « projet raisonnable », « de tourisme authentique et à taille humaine ». De par son impact sur le hameau des Verneys, il va à l'encontre du « développement d'un hébergement de qualité », de « l'amélioration du cadre de vie » et de la « fréquentation 4 saisons ». Tous ces objectifs sont pourtant listés dans le DOO mais aussi pour la plupart dans la profession de foi de l'équipe municipale élue en 2018 qui porte ce projet !!

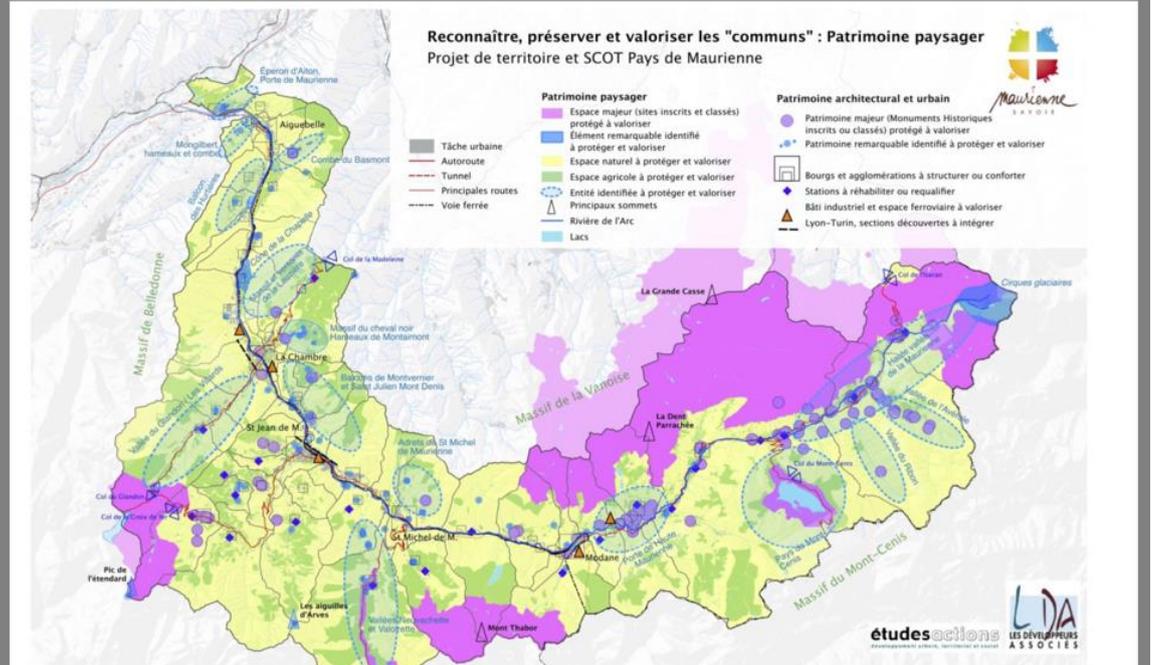
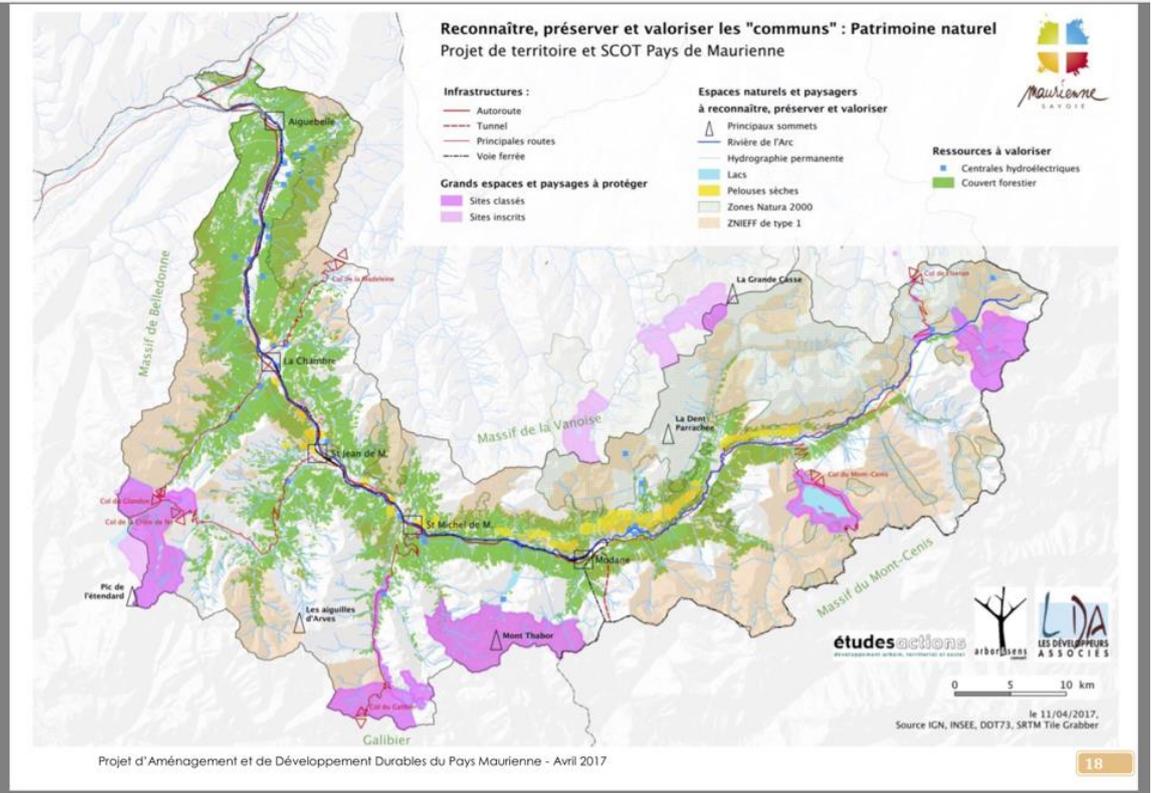
- Rappelons que 1460 lits c'est plus que la population permanente de Valloire, mais aussi plus que le nombre de lits existants aux Verneys (estimation 1200 lits) alors que le hameau est déjà très fréquenté en saison par toute la station qui s'y rend pour pratiquer les activités suivantes : balades piétonnes , raquettes, chiens de traineaux, ski de fond et profiter de l'espace débutant et enfant sur un secteur bien ensoleillé en décembre-janvier. La fréquentation de toute la station y est donc importante.
- 1460 lits, ce sera un des plus grands complexes du Club jamais construits et cela afin d'optimiser sa rentabilité mais sans se soucier de l'intégration au sein du site choisi.
- Ce projet pose réellement la question de la capacité touristique maximale supportable sur le hameau des Verneys et à Valloire. S'il suffisait de construire pour que les touristes viennent toujours et encore, les choses seraient bien simples. En urbanisant au-delà du raisonnable le hameau alors que les vacanciers recherchent la nature et des paysages de montagne authentique ce projet aura un effet contreproductif sur la fréquentation toute saison et même lors des pics Il empêchera irrémédiable le développement d'un tourisme équilibré dans le temps sur la station.
- Voir la pétition « sauvégarçons le hameau » des Verneys qui a atteint plus de 11 500 signatures. Les 2000 commentaires laissés par les signataires sont là pour rappeler le bon sens de cette analyse.
- Dans ce projet, on voit clairement que c'est la montagne qui doit s'adapter au Club Med alors que si le Club Med suivait [son éthique](#), c'est lui qui devrait s'adapter à la montagne en réalisant un village de taille beaucoup plus modeste. (Sur le site du Club Med, on peut lire dans la section éthique : « Veiller à la conservation des sites », « se mettre au vert en conservant la nature », « L'histoire du Club Med, ses valeurs et sa culture lui ont permis, depuis 1950, de forger et de mettre en œuvre une conviction forte : les moments de bonheur qu'il propose à ses clients se partagent ; ils ne peuvent se vivre au détriment des autres ou de la nature. » etc..... Pour nous, tout cela ne reste que de belles phrases et nous regrettons que le Club Med ne le mette pas en pratique.

En ce qui concerne l'intégration paysagère, il y a tout lieu de penser que ce projet créera un véritable dommage. Nous vous renvoyons également au succès de la pétition.

- Certes, Il n'y a plus de parti architectural et de plan de masse dans le DOO ni le rapport de présentation du SCOT. Mais celui disponible dans le dossier UTN initial donne déjà une bonne idée de ce qui attend les valloirins (permanents ou vacanciers). En effet, même si une autre architecture est finalement choisie, il n'y aura pas de miracle compte tenu des fortes contraintes fonctionnelles : plus de 1400 lits avec plus 40 000 m2 de surface de plancher,

interconnexion entre les bâtiments pour la bonne circulation de la clientèle au sein du complexe, nombreux parking (400 voitures), aire semi-plane de ski débutants et de jardin d'enfants attenants au bâtiment alors que le site naturel est très pentu, etc...

- Cette absence de graphique est un gros manque dans le dossier SCOT. Comment peut-on juger de l'intégration paysagère de l'UTN, objectif majeur du DOO du SCOT, si il n'y a pas la bonne information. Pour nous, ce projet UTN est donc trompeur en ne fournissant pas les données permettant d'évaluer et de se rendre compte du projet final sur ce critère important du DOO. La même remarque s'applique aux données économiques qui justifient le projet. Elles sont manquantes. Comment ce projet peut-il être justifié ?
- Le projet de complexe hôtelier, de par sa position surélevée sur LE versant préservé de l'urbanisation aux Verneys, aura un fort impact paysager depuis la route des Grandes Alpes qui monte au Galibier. Cette route mythique est très fréquentée de son ouverture en Juin et à sa fermeture en Octobre : TMJA (Taux moyen journalier automobile) de 2376 selon le Conseil Général 73 avec des pointes à 3700 véhicules jour sans parler des parcours cyclistes (400 vélos par heure en pointe la plupart des jours de l'été et le positionnement de la Maurienne en tant que « plus grand domaine cycliste du monde »). La route est aussi le lieu de retransmissions télévisées des épreuves du tour de France, du Criterium du Dauphiné libéré et d'autres courses très regardées etc... . Depuis Les Verneys jusqu'au Col du Galibier, elle s'étend dans espace inscrit depuis 1945 pour le paysage et que le SCOT maurienne souhaite protéger et valoriser (voir carte du SCOT des entités paysagères à protéger page 12 du DOO). Avec le méga-projet du Club Med aux Verneys, quelle sera l'impression du voyageur, du cycliste, du téléspectateur traversant le hameau des Verneys et Valloire? Souhaitera-t-il y venir pour les sports d'hiver? pour venir s'y ressourcer en été au sein d'une nature « made in Maurienne ». Quelle est la cohérence entre l'urbanisation du hameau par un méga complexe hôtelier et la valorisation paysagère de la route du Galibier ?
- Autre impact sur le paysage : Le dossier UTN initial indique que le chantier produira 100 000 m³ de déblais, l'équivalent d'un tas de 10m de large, 10 m de haut et 1km de long. Il est dit que 25% de ces déblais seront réutilisés sur le chantier mais, que pour le reste, il faudra trouver, sur la commune de Valloire, des sites où les déposer : pistes, chemins,...Ceci seront recouverts de déblais et créeront de grandes saignées dans le paysage, visible pendant les 8 mois sans neige et pendant de nombreuses années. Cette information est manquante dans le dossier UTN SCOT (DOO, rapport de présentation) rendant ce dossier fallacieux et trompeur.
- Idem pour l'endiguement de la rive droite qui va « canaliser » la Valloirette et qui va avoir un effet désastreux sur le paysage (voir point 4). Cette information est manquante dans tous le dossier SCOT.



2 Préserver les espaces et les paysages naturels mauriennais et la biodiversité qui les habite (Voir défi 1, orientation no 1, objectif 1). C'est un objectif qui est manifestement ignoré là aussi.

Même si les constructions vont s'étendre sur 2,4 ha de foncier (exactement 24 300 m² selon l'évaluation environnementale du rapport de présentation page 111) ce sont approximativement 9 hectares de bois et de prairie avec leur faune et leur flore qui seront détruits par les travaux de terrassement si l'on en croit le plan de masse du 1^{er} dossier UTN initial). Cette différence est due au drainage et aux travaux pour se prémunir des risques : glissement, avalanche...sans compte la zone débutant. Ce point est manquant dans les documents du rapport de présentation rendant le dossier UTN SCOT fallacieux et trompeur.

La zone d'implantation abrite une zone humide qui est minimisée. Elle est qualifiée de petite dans les documents SCOT. Nous avons été constatés sur place. Cette zone humide n'est pas si petite que cela. La carte faite par le cabinet pour analyser les enjeux dans le dossier UTN initial parle d'elle-même. (Voir diagnostic Faune Flore du Rapport de présentation dossier UTN initial). Cette carte est reproduite ci-après. Il y a 40% de la zone en enjeux très forts et 40% en enjeux forts soit un total de 80%. Sur une zone initiale de 9ha, cela représente 6ha. Est-ce une cela une petite zone ?

Pour la Flore et la faune, les espèces qui seront impactées sont nombreuses : Selon la même étude du diagnostic faune flore, 170 espèces recensées pour la flore (p88), 5 espèces mammifères (p91), 11 espèces d'oiseau, 14 espèces d'invertébrées (p99). Nous avons ajouté ci-après la liste des espèces flore et faune avec un enjeu de conservation supérieur à fort : L'Orchis de Traunsteiner enjeu fort, La Laîche pauciflore enjeu très fort, la Swertie pérenne (espèce potentielle) enjeu très fort, Le Rougegorge familier enjeu fort, le Pinson des arbres enjeu fort, la mésange charbonnière enjeu fort, mésange noire enjeu fort, le bruant jaune (potentiel) enjeu fort)

Synthèse



Tabl. 17 - Carte des enjeux des habitats d'espèces

Les boisements et zones humides accueillent un certain nombre d'espèces protégées qui réalisent tout ou partie de leur cycle biologique dans ces types d'habitats, d'où une qualification d'enjeux très forts. Tout impact sur ces habitats aura des répercussions sur les populations d'espèces protégées.

La prairie pâturée est un habitat communautaire, d'où un enjeu fort.

Les autres habitats peuvent accueillir des espèces protégées pour la réalisation d'une partie de leur cycle biologique, mais ne constituent pas le domaine vital de ces espèces, d'où des enjeux qualifiés de modérés à faibles.

3 Préservation de la ressource en eau (défi 1, orientation 2, Objectif 4)

C'est un objectif primordial. Il est aussi dans le SCOT et il faut bien dire qu'il est également minoré de manière fallacieuse avec ce projet du Club Med.

Le SCOT donne dans le document de justification du SCOT le tableau suivant



besoins de 240 m³/jour pour le Club Med. Le bilan besoin/ressource en situation actuelle et future fait apparaître les valeurs suivantes :

	BILAN BESOINS-RESSOURCES RESEAU AEP DE VALLOIRE (SECTEUR ALIMENTE PAR LE CAPTAGE DE FREYDIERE)		
	Besoins de pointe	Ressources	Marge sur la ressource
Situation 2012 (Source: SDAEP révisée en 2012)	3 900 m ³ /j	3 900 m ³ /j	990 m ³ /j
Situation actuelle (2018)	3 125 m ³ /j	3 900 m ³ /j	775 m ³ /j
Situation future avec Club Med	3 586 m ³ /j	3 900 m ³ /j	314 m ³ /j

Tableau 4 – Bilan besoins-ressources réseau AEP Valloire

Source : Dossier UTN du Club Med Valloire, janvier 2019

Pour nous, ce tableau ne démontre rien. Nous avons toujours de bonnes raisons de penser qu'avec ce projet, la situation de la ressource en eau à Valloire va devenir préoccupante : le Club Med, avec spa, piscine, est un très gros consommateur d'eau. Les chiffres du SCOT montrent un léger excédent de la ressource en eau potable (314m³/jour) avec une marge calculée à 8% (314 m³/jour) sur Février. Mais ce que ne montre pas le tableau c'est que ce calcul d'adéquation entre ressource et consommation doit être fait sur des pointes journalières nécessairement très fluctuantes.

- Dans la situation 2012 (source SDAEP, 1ere ligne), un taux maximum d'occupation des lits de la station de 75% est pris en compte dans les calculs théoriques de la consommation entérinant de facto une sous-fréquentation de la station. Il en est de même avec la situation actuelle 2018 (deuxième ligne). Conséquence du phénomène des lits froids, il y a effectivement beaucoup de lits non occupés pour une semaine donnée même en février. Accepter les ratios proposés, c'est accepter que ces lits ne puissent jamais être réchauffés puisqu'il n'y aura de toute façon plus assez d'eau pour tout le monde en Février !!! Ce point est d'autant plus critique que la consommation liée aux constructions futures déjà acceptées et programmées est largement sous-estimée, les études ne les prenant que **très partiellement** en compte.
- La consommation des canons à neige connectés au réseau d'eau a été comptabilisée négativement pour essayer de créer des marges de manœuvre. Mais ces canons vont devoir être connectés à un autre réseau ce qui va entraîner des coûts de changements conséquents.
- La commune est également en train de réduire les pertes pour fuite par de gros travaux faits à titre préventifs mais avec un réseau très étalé (La source de la Freydière est à plus de 8km de distance des Verneys. Les canalisations traversent une zone sujette à des glissement de terrain), le travail est considérable et source de coûts supplémentaires pour la collectivité. On voit aussi que l'on est en train de gratter la marge possible ce qui rendra la recherche d'économie ultérieure impossible.
- La dépendance de la commune sur une seule source d'eau potable éloignée est déjà source de problème (sans jeu de mots). Le maire ne peut que l'admettre alors que nous venons juste de sortir d'une période où la distribution d'eau potable a été très sérieusement perturbée pendant 15 jours soit du 17 Mai au 31 Mai 2019 L'alimentation de la station s'est faite par bouteille d'eau pendant 1 semaine. Heureusement que nous étions en intersaison. Que ce serait-il passé en saison ?

- Les conditions climatiques ont une influence non négligeable sur la ressource en eau: Très récemment, le Préfet de la Savoie a encore dû prendre des arrêtés de restriction de l'usage de l'eau, Valloire étant encore actuellement en situation de vigilance sécheresse. La fonte du glacier de la Clapière, qui s'accroît chaque année et aura forcément une incidence sur l'approvisionnement en eau de la station, car ce glacier moribond alimente la principale source d'eau potable de Valloire. Or les calculs de vérification d'adéquation, suppose que la production d'eau sera stable à 3900m³ quoi qu'il arrive (voir colonne 2). Les chiffres fournis sont ceux de 2011. Il n'y a eu aucune réactualisation et aucun chiffre sur l'évolution du débit de cette source depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui. C'est évidemment une carence CRITIQUE du dossier UTN car la vérification de la disponibilité de la ressource en eau est absolument essentielle ! (Voir point suivant)
- Sur ce point, il est écrit page 110 du DOO : « La réalisation des projets d'hébergements ou d'équipements touristiques est conditionnée à la disponibilité d'une ressource en eau suffisante, n'entraînant pas une fragilisation de la situation, ni des coûts économiques et environnementaux injustifiés ». Il apparaît que nous ne sommes pas dans ce cas de figure au vu des points précédents.

4 Protection des cours d'eau.

Il s'agit d'un objectif du DOO (défi 1, orientation 1, Protection des cours d'eau) qui n'est pas atteint par ce projet UTN

Une digue a déjà été rajoutée en 2004 sur la Valloirette au niveau du hameau des Verneys avec l'ajout de gros enrochements en rive gauche suite à une crue torrentielle qui avait emporté la route des « Grandes Alpes ». L'autre rive est actuellement à l'état « sauvage ». Il est clair qu'avec la création du village du Club Med il sera nécessaire de créer une digue équivalente pour protéger le village du Club Med des crues torrentielles. Ceci va dégrader encore la biodiversité de ce cours d'eau et va avoir un impact notable sur le paysage : La Valloirette sera complètement canalisée !!! Comme en ville !

5 Epuration des eaux.

C'est forcément un enjeu majeur pays de Maurienne même si cela n'apparaît pas comme tel dans le DOO (sauf erreur de notre part)

Il est dit page page 109 de l'évaluation environnementale du rapport de présentation pour l'UTN S4

Les eaux usées de Valloire sont dirigées vers la station d'épuration de Saint-Michel-de-Maurienne (intercommunale), STEP avec peu de capacité restante (0-20%). D'après les données du dossier UTN du projet, la charge nominale n'est atteinte à aucun moment de l'année. Le pic annuel (février) a atteint respectivement environ 81% et 67% de la charge nominale pour 2016 et 2017. La marge en situation actuelle est de l'ordre de plus de 30% en période de pics. Aussi, le nombre d'environ 1 450 lits supplémentaires représenté par le projet induirait un volume estimé de 200L/j/lit, en période de pic (hypothèse d'un taux de remplissage à 100%), soit environ un volume en équivalent habitant d'environ 4,3% de la capacité de traitement de la STEP (pics). Le projet est donc en adéquation avec la capacité de cet équipement.

Le dossier UTN du projet propose en mesure de réduction, la mise en place d'un bac à graisse afin de limiter les pics d'azote vers la station d'épuration. Cette installation individuelle permettrait de ne pas saturer la qualité des effluents.

Avec une STEP ayant une capacité restante de 0%-20%, on est déjà avec une station d'épuration proche de la saturation. Selon nos informations, les communes suivantes de l'intercommunalité dépendent de cette station : Valloire, Valmeinier, MONTRICHER-ALBANNE, SAINT-MARTIN-D'ARC, Saint-Martin la porte, Saint Michel de Maurienne.

Les mesures de la vérification STEP se basent sur la charge nominale OBSERVÉE en 2016 et 2017. Comme pour l'analyse sur l'eau, même si le pic observé en février laisse une certaine marge, nous estimons qu'il ne montre pas la vraie réalité de ce que pourrait être le pic à cause du phénomène des lits froids. Même au mois de février aka les propriétaires ne viennent pas la même semaine de Février et beaucoup de lits sont donc inoccupés. D'autre part, l'objectif affiché du DOO est de réchauffer 10% des lits froids et tièdes de Valloire/Valmeinier : aka 1700 sur un total de 17 000 lits froids et tièdes (voir tableau page 33 du DOO) Si cet objectif était atteint, les débits d'eau usées viendraient s'ajouter à ceux du Club Med. On aurait une marge STEP restante de seulement 10% par rapport saturation de la station d'épuration (selon les chiffres officiels) . Et que se passerait-il si les 17 000 lits froids et tièdes étaient réchauffés c'est-à-dire utilisées !!!!! Ce point montre qu'il y a déjà un problème de sous dimensionnement de la STEP. Ce problème est d'autant plus important que, comme pour l'eau potable, les chiffres utilisés ne prennent pas en compte l'urbanisation future qui a déjà été autorisée ainsi qu'un nombre de lits manifestement sous-évaluée (voir section 3 préservation de la ressource en eau)

La mise en place du projet Club Med va donc au minimum mettre une limite contraignante au « réchauffement des lits » ou pour dire les choses autrement tous les propriétaires de logements sur Valloire et Valmeinier (permanent/secondaires/vacanciers) ne pourront plus venir en même temps au risque de dépasser la capacité de traitement des eaux usées et de créer une pollution majeure. Bref, il s'agit d'une sorte de « surbooking » comme celui organisé par les compagnies aériennes » mais cette fois sur l'assainissement. Ce «surbooking» est organisé non pas sur quelques % (ceci serait peut-être acceptable pour éviter d'avoir des installations surdimensionnées) mais sur des dizaines de % (là on sort vraiment du raisonnable). Quelle en sera la conséquence ? Un point bloquant au « réchauffement » des lits froids et tièdes. Il faut bien en conclure qu'il faudrait une STEP plus grande et on arrêterait le programme de réchauffement des lits.

A noter que le SCOT prévoit un accroissement de la population de 0.45% sur la Maurienne. Si celle-ci devait augmenter dans ces proportions sur les communes concernées, ceci amplifierait le problème. Actuellement le SCOT prévoit 0% pour Maurienne Galibier mais quelle est la précision de cet objectif de prospective

A noter : Il est surprenant que le pic de la STEP soit enregistré en Février.... il est constaté par ailleurs que le pic de fréquentation des stations de ski est sur la semaine du Jour de l'an (voir par exemple rapport de présentation du PLU de Valloire 2012 et autres). Pour le calcul de la disponibilité de l'eau potable, il est normal que la période considérée soit celle de Février car cette période de fréquentation haute correspond à celle de l'étiage (basse eau de la source). Mais pour la vérification du dimensionnement STEP, c'est la vraie période de pic de fréquentation qui devrait être logiquement la période de pic STEP (aka Semaine du jour de l'an). Il est donc étonnant que la vérification STEP du SCOT annonce un pic en Février. Cette étude a-t-elle été fait de manière rigoureuse ?

6 Réhabilitation et réchauffement des lits (Défi 2, Orientation 3, Objectif 2)

Selon le DOO du SCO page 33, le nombre de lits actuels seraient de 17 471 lits. Les objectifs seraient la construction de 1500 nouveaux lits (UTN club Med) et la réhabilitation de 1415.

	Lits existants				Réhabilitation				Nouveau
	Chauds	Tièdes	Froids	Total	Chauds	Tièdes	Froids	Total	Total
Valloire	5155	5045	7271	17471	183	505	727	1415	1500

Nous avons les remarques suivantes :

- Pour nous le nombre de lits existants est notoirement sous-évalué. Le nombre affiché pour 2015 n'est pas compatible avec les chiffres officiels des documents d'urbanisme de 2007 qui indiquaient déjà pour 1999 16 660 lits touristiques. Or entre 1999 et aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 8 500 lits touristiques qui ont été construits. Nous devrions donc être autour de 25 000 lits touristiques. « A Valloire, plus on construit, moins il y a de lits !!!! ». Derrière cette boutade, il y a un gros point d'interrogation sur la fiabilité des chiffres fournis par les vrais porteurs du projet UTN (la SEM et la municipalité de Valloire) et qui ont donc intérêt de les minimiser.
- Pour nous, tant qu'il y aura la possibilité de « produire » de nouveaux lits (terme utilisé dans les documents du SCOT), il n'existera pas de réelle volonté de réhabilitation. A la fin de la période SCOT, on se rendra compte que 1500 lits nouveaux auront été construits mais qu'aucun ou très peu des 1415 lits auront été réhabilités. Pour mémoire, depuis les années 2000, on parle de réhabilitation à chaque procédure d'urbanisme et au cycle suivant, quelques années suivants, on constate que rien n'a bougé ou presque en termes de réhabilitation...ce qui n'empêche pas de réutiliser cette belle intention chaque fois dans les documents d'urbanisme suivants pour se donner bonne conscience tout en autorisant la création de nouveaux lits comme on le voit avec cette UTN S4.

L'immobilier touristique existant à Valloire est déjà très conséquent. Notre recommandation est donc d'y stopper ce nouveau programme immobilier supporté par l'UTN S4 sous couvert de diversification, de montée en gamme et de fréquentation 4 saison pour se consacrer à la réhabilitation par un programme volontariste qui permettrait d'atteindre tout autant ces objectifs sans les inconvénients que nous pointons.

7 Développement Durable

Le DOO et PADD font référence à une exigence de développement durable (voir Defi 2 ORIENTATION 1 : Mettre en oeuvre une stratégie économique foncière et immobilière à l'échelle Maurienne intégrant l'exigence du développement durable)

L'évaluation environnementale du rapport de présentation fait l'évaluation de ce critère pour l'UTN S4 sous le titre « effet de serre » (voir page 113 sur 135)

Effet de serre : Les opérations de construction et les circulations des véhicules de chantiers auront un impact faible sur les émissions de gaz à effet de serre au regard de la phase d'exploitation et de la localisation du projet. 1050 nouveaux lits = env. 230 véhicules supplémentaires : faible en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, une part importante des touristes vient en bus. Augmentation limitée des émissions de GES sur la commune. La mise à disposition de mode de

transport collectif gratuit reliant le Village Club au cœur de Valloire participe à limiter les émissions de GES. Par ailleurs, les résidents du Village Club profitent d'un panel d'activités et d'animation sur place limitant les déplacements le temps du séjour

Cette analyse est tout à fait réductrice pour ne pas dire réductrice. Dans le rapport UTN initial, le Club Med annonçait par ailleurs une clientèle internationale à 60% : brésiliens, Israéliens, Turcs, Chinois, Américains,... Cette clientèle viendra donc en avion, source d'émission majeure de CO2. Alors que le transport domicile-station représente déjà 60% du bilan carbone des stations de ski, ce projet va entraîner donc une aggravation. Ne considérer que le trajet en bus de la clientèle du Club est trompeur et fallacieux. Il est clair que le modèle international proposé par le Club Med n'est pas vraiment durable. En tout cas, certainement pas si on en croit les études scientifique (GIEC,...) prospectives convergentes...Pourtant les constructions qui sont envisagées dans le contexte de cette UTN S4 , le seront pour des années. Que deviendront-elles si le Club venait changer de modèle et quitter Valloire ? Rappelons que en 2019, ce ne sont pas moins de trois villages du Club qui ont fermés : Chamonix, Avoriaz, Les deux Alpes et pas moins de 50 depuis le début des années 2000.

(Voir notamment paragraphe 4.5 "augmentation de l'impact carbone" de l'étude PACT (<https://www.pact-tarentaise.com/lenquete>)

8 Justification économique :

Il n'y a aucune justification économique dans le DOO mais également les documents du rapport de présentation du SCOT. Comment dans ces conditions justifier une UTN qui est source de multiples dégradations ? Comme indiqué au point 7, cette évaluation économique doit se faire globalement et non pas sur le projet industriel du Club Med qui peut être amené à changer dans quelques années comme mentionné au paragraphe précédent.

Lors de la réunion de concertation du 17 avril 2019, le Club Med a indiqué que les 2.4 Million d'euros de retombées économiques annoncées dans le dossier UTN initial des Verneys provenaient d'enquête auprès de la clientèle à Valmorel . Les clients volontaires devaient noter les sommes dépensées dans les magasins de la station. La méthode nous paraît tout à fait imprécise et sujette à déviations. Les retours que nous avons confirmés que l'effet "Tunnel" du Club Med existe bien. Les clients rentrent en début de séjour et n'en ressortent qu'en fin de séjour. Les dépenses à l'extérieur ne valent que pour un petit pourcentage de clients qui "sortent". L'analyse des résultats d'exploitation des commerces sur les sites internet Verif et info-greffe des stations ayant un Club Med ne permette pas de conclure à une croissance globale : certains augmentent, d'autres sont stables, d'autres diminuent.

De toute Façon, les 2.4 Millions d'euros ne représentent que 2 à 3% du chiffre d'affaire estimée de la station de la station de Valloire. Il faut donc relativiser son importance.

Nous estimons d'ailleurs que les mêmes retombées économiques que 1000 lits du Club pourraient être obtenues par un nombre bien inférieur des lits "traditionnels" (type hôtels,...). L'explication est qu'elle serait avec une clientèle qui consommerait réellement dans la station au lieu des lits "tunnel" du Club Med. Nous évaluons ce ratio de l'ordre de 5 sur la base de l'étude PACT et d'un entretien avec son auteur)

(Voir paragraphe 3 « Alors quels sont les avantages d'un nouveau Club Med ? » de l'étude PACT (<https://www.pact-tarentaise.com/lenquete>)

9 Impact du Club sur l'écosystème touristique actuel des Verneys :

Il existe actuellement dans le hameau 3 centres de vacances, 2 hôtels, de nombreux gites pour vacanciers,... L'arrivée d'un méga « Club » va apporter de nombreuses altérations avec la sur-fréquentation des infrastructures existantes : trafic routier additionnel, pollution automobile y compris avec les navettes, queue au télésiège, conflits d'usage entre piétons, skieurs de fond, raquettes, chiens de traîneaux..., sonorisation des terrasses des restaurants du Club qui "profitera" aux vacanciers venant chercher le calme (même si le Club nous dit que tout se passera bien), pollution visuelle avec l'étalement des 70 000m3 de déblais sur les pistes et sentiers aux environs du Club sans parler des deux étés de gros travaux qui vont transformer le hameau en un gigantesque chantier. Ils feront fuir la clientèle traditionnelle des structures existantes sur le hameau. Le dossier UTN initial mentionne des retombées économiques positives. Mais il ne compte pas toutes ces retombées négatives qui n'ont pas été évaluées. Les décideurs partent du postulat qu'il suffit de construire toujours et encore pour que la clientèle vienne automatiquement. Si les choses étaient aussi simples, cela se saurait. L'augmentation du nombre de lits froids à Valloire ne vient-elle pas de l'augmentation de l'urbanisation qui rend la station moins agréable et attractive ? Ce point est d'ailleurs reconnu en creux par l'objectif **amélioration de la qualité du cadre de vie des stations pour optimiser la fréquentation toute saison du DOO** (voir page 35)

A titre d'exemple, nous avons ajouté le tableau du Chiffre affaire de la station de Valmorel où un village club a été créé en 2012 . On peut voir que le Chiffre d'affaire est en baisse constante jusqu'en 2017 . Quelle peut-être l'explication si ce n'est la prise en compte des externalités négatives par la clientèle traditionnelle après l'installation du Club en 2012 alors que celui-ci a pourtant amené un nombre de client supplémentaires à la station ? Cela pourrait être une raison sérieuse qui validerait nos arguments.

	2017	2016	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	10 844 006	11 351 218	11 188 047	11 951 194	12 169 632
Charges d'exploitation	10 467 444	10 656 327	10 971 732	11 073 590	11 735 898
Bénéfice ou Perte	- 186 252	138 617	- 404 976	-78 708	- 627 457
Fonds propres	8 343 419	8 291 743	7 764 269	7 728 993	7 253 647
Immobilisations nettes	19 579 433	20 813 825	22 073 612	23 416 915	24 728 694
Trésorerie	-6 276 067	-4 428 393	-1 862 047	-2 250 480	68 089
Dettes financières	14 586 082	11 572 274	12 918 619	14 344 889	15 886 938
Total bilan	25 906 728	22 555 787	23 632 480	24 763 548	25 880 910
Frais financiers	98 739	179 346	285 061	380 618	414 525
Produits financiers	2 164		3 279	7 582	620
Salaires et charges	4 300 175	4 519 510	4 401 973	4 505 127	4 483 423
Nombre d'employés	102	108	111	112	93
	+ de détails				

CA des remontées de Valmorel en baisse malgré le nouveau paquebot

Voir paragraphe 3.2 "Les retombées indirectes" de l'étude PACT (<https://www.pact-taren-taise.com/lenquete>).

10 Justification du maire :

Le maire justifie le projet Club Med par l'effet d'image « haut de gamme » sur la station qui attirera plus facilement la clientèle. Valloire est positionné comme une « station village. Nous mettons donc en question cet effet « haut de gamme » (aka problème de perte d'image) surtout quand les touristes auront vu le mega-village avec les nombreuses nuisances paysagères et urbanistiques. Au final, Valloire risque de n'être ni « haut de gamme » ni une « station village » .

Il justifie aussi le projet par un effet positif sur la démographie du village. Il craint que des magasins ou des services de première nécessité ne viennent à fermer à l'intersaison si la population de Valloire n'était pas suffisamment nombreuse. Nous comprenons ses craintes mais, si le club Med des Verneys se réalise, les saisonniers ne seront toujours pas présents à l'intersaison. Hormis quelques exceptions, ce n'est donc pas le Club Med qui va permettre d'augmenter la population à l'intersaison. Celle-ci ne sera pas rallongée comme il est d'ailleurs écrit dans le DOO (aka "fonctionnement 8 mois sur 12"). La directrice du Club Med, madame Barrault, a été clair sur ce point. Le Club sera ouvert 6 mois (4 mois en hiver et 2 mois en été en profitant des débuts et fins pour organiser des séminaires d'entreprise s'il y a de la demande. Le DOO est donc trompeur sur ce point.

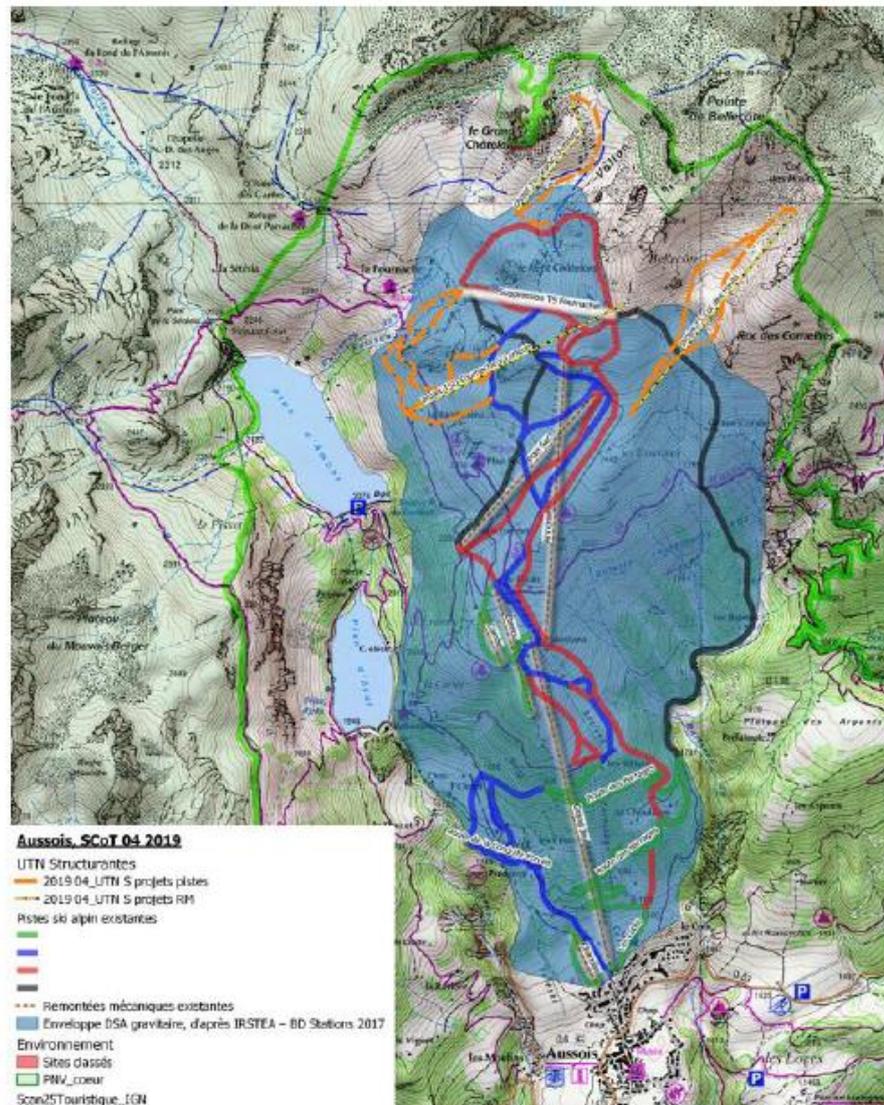
Pour revenir aux craintes de Monsieur le Maire de Valloire, le problème de l'ouverture des commerces et service à l'intersaison pour nous à la propension des habitants à se fournir dans les commerces de fond de vallée pour bénéficier de prix plus bas. Ce n'est pas le Club Med qui résoudra ce problème. Au contraire, il ne fera que renforcer l'effet "pic de saison", rendant l'intersaison moins intéressante pour les acteurs économiques et donc entraînant des fermetures.

11 Au Global : Un projet Club Med aussi gros ne peut pas être implémenté aux Verneys à Valloire pour toutes les raisons qui viennent d'être développées. Cette UTN S4 doit être retiré du SCOT.

En terme d'activité économique, plutôt que de créer un méga village "Club Med" aux multiples impacts négatifs, nous pensons que la station pourrait créer pour ses habitants un bénéfice économique équivalent en "réchauffant" 200 lits froids existants "traditionnels" plutôt que 1000 lit "tunnels" (voir section 8 Justification économique) . Cette alternative permettrait d'éviter toutes les externalités négatives du projet UTN S4 Club Med que nous avons pointées.

UTN S7 Aussois avec Extension du DSA (Chatelard et Col des Hauts)

Localisation :



Nature :

Le domaine skiable alpin (DSA) d'Aussois va faire l'objet d'une modernisation importante de ces remontés mécaniques d'ici 2030 complétée d'une reconfiguration et extension du secteur d'altitude pour sécuriser l'enneigement. Ce dernier concerne la présente UTN Structurante.

Elle consiste à :

- supprimer le TS Fournache et le remplacer par un TS plus long et créé sur un axe différent, permettant d'exploiter un secteur déjà inclus dans l'enveloppe gravitaire du DSA ;
- créer 1 TS en direction du Col des Hauts et 1 TK sous le Grand Chatelard et pistes associées entre 2450m et 2900m dans deux secteurs à bon enneigement.

Dimensionnement et capacité :

- **reconfiguration Fournache** : suppression du TS Fournache et remplacement par la création d'un télésiège dont la gare de départ se situe à la Randolière (altitude 2250m) et la gare d'arrivée légèrement plus haut que l'actuelle, à l'altitude 2715m (hors enveloppe gravitaire du DSA actuel)
- **extension DSA secteur Grand Chatelard** : création d'un TK (2520m à 2710m) avec pistes associées dont environ 2,7ha sont situés hors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA.
- **extension DSA secteur Col des Hauts** : création d'un télésiège entre les altitudes 2470m et 2900m et pistes associées dont environ 5,6ha sont situés hors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA. La gare d'arrivée du TS est positionnée à une altitude inférieure de 100m de la crête pour ne pas permettre la bascule gravitaire au Nord dans les pentes du vallon du ruisseau de Bonne Nuit.

Justifications de l'opposition au projet UTN S7 AUSSOIS

Introduction

Jusqu'à présent, Aussois a su préserver un équilibre entre le ski, le tourisme estival et l'agropastoralisme. Les UTN inscrites au SCOT nous paraissent rompre cet équilibre et menacer la bonne santé écologique et économique de notre village. Nous développons dans ce document, les arguments en défaveur de ces UTN. La première partie réunit les remarques générales valables pour les 3 UTN, les trois parties suivantes précisent pour chaque UTN, les problématiques propres à chaque site.

Remarques générales concernant les 3 UTN

Artificialisation de zones jusqu'alors préservées

Installation des remontées mécaniques et de leurs gares de départ et d'arrivée, terrassement de larges pistes, éventuels canons à neige et autres équipements inhérents à la pratique du ski en station : les zones impactées, jusqu'à présents préservées, vont être irrémédiablement modifiées et dénaturées, portant non seulement atteinte à la flore et la faune mais aussi à tout l'écosystème et à l'équilibre qui s'y était créé.

Nuisances majeures ou vitales pour la faune sauvage

Les secteurs de la Randolière, du grand Châtelard et du col des Hauts, sont des zones de vie et de passage pour la faune, notamment les chamois, l'artificialisation de ces sites va considérablement nuire à la survie hivernale de cette faune. La présence de nouvelles remontées entraînerait également une augmentation des pratiquants du ski hors-piste (free ride), qui s'aventureraient en masse dans des secteurs aujourd'hui fréquentés par quelques pratiquants aguerris seulement, ce qui repousserait encore plus loin une faune constamment dérangée, dont les refuges se réduiraient à peau de chagrin. Alors qu'il faut, par exemple, 65 fois plus d'énergie aux chamois pour fuir dans la neige par rapport à un terrain sec et que trouver de la nourriture deviendrait plus compliqué encore, c'est la survie même de cette faune qui se retrouverait menacée par ces projets.

Menace directe pour l'intégrité du coeur du Parc National de la Vanoise (PNV)

Si jusqu'à présent le domaine de ski d'Aussois est plutôt compact et maintenu à une distance raisonnable de la zone centrale du PNV, l'UTN du grand Châtelard et celle du col des Hauts, feraient que le haut des remontées mécaniques offrirait un accès très aisé à cette zone centrale, menaçant directement son intégrité car de

nombreux skieurs hors-pistes seraient tenter de pénétrer ces nouveaux "terrains de jeu" inexplorés. Cela créerait un précédent inédit et une menace pour la pérennité de la zone centrale du Parc qui perdrait sa vocation de territoire protégé, préservé des activités nuisibles aux écosystèmes.

Des pollutions induites

La création des pistes, des remontées et des différents équipements entraînerait une pollution considérable durant leur mise en oeuvre : pollution sonore (dynamitages, bruits des engins de chantier...), pollution de l'air avec le circulation des différents engins de chantier (gaz d'échappement, poussières), risques de captations de sources ou de modifications du réseau hydrique, modifications de l'équilibre des milieux : terrassements...

L'exploitation entraînerait elle aussi de nouvelles pollutions : bruits lié au fonctionnement des remontées et autres équipements ou à la présence des skieurs, gaz d'échappement des engins de damage. L'ensemble des nouveaux équipements apporterait une pollution visuelle majeure et permanente : remodelage et artificialisation de zones naturelles, présence de disgracieuses remontées mécaniques, de différents bâtiments et peut-être de canons à neige.

Une forte augmentation de la consommation en eau et en électricité

Les remontées mécaniques entraîneraient une hausse de la consommation électrique. Si les pistes étaient équipées de canons à neige, il faudrait en plus ajouter leur forte consommation électrique et leur consommation en eau. Si jusqu'à présent, la ressource en eau ne pose pas encore de problème à Aussois, qu'en sera-t-il avec les modifications climatiques à venir (moins de précipitations, hausse des températures, fonte des glaces) ? De plus en plus de stations de ski sont confrontées à d'inédits problèmes d'approvisionnement en eau qui entraînent des conflits d'usage. Ainsi, durant la saison de ski 2018/2019, le Maire de la Clusaz a dû fortement restreindre la consommation en eau allouée aux canons à neige en conséquence d'une grave sécheresse. Il lui a fallu choisir entre alimenter en eau la population, les vacanciers, les exploitations agricoles ou les canons à neige. Enfin, les nouvelles pistes devraient être damées quotidiennement et les engins de damage sont très consommateurs de gasoil qui génère gaz à effet de serre et particules fines néfastes pour l'environnement et la santé.

Impact considérable pour le tourisme estival, pourtant crucial pour Aussois

Le maintien du domaine skiable dans une zone compacte et relativement restreinte, permet un tourisme estival de qualité offrant une majorité de paysages vierges de remontées mécaniques. La proximité du PNV, la présence de nombreux refuges, de lacs, d'une faune et d'une flore exceptionnels, une activité agropastorale encore très présente, font d'Aussois un village très attractif pour le tourisme estival. Que penseraient les vacanciers, et en particulier les nombreux habitués, en découvrant leurs paysages favoris balafrés et enlaidis par des équipements de ski ? Ils risqueraient de se détourner d'Aussois et de rechercher la nature préservée dans des villages et des stations qui auront fait des choix plus judicieux et respectueux de l'environnement. Fragiliser le tourisme estival, c'est menacer l'économie entière du village et le travail des habitants qui subsistent aussi grâce à cette activité estivale sans laquelle la vie à l'année au village deviendrait très compliquée.

Un important risque économique qui pourrait fragiliser la SPL

Le coût de ces nouveaux équipements pèserait sur la SPL et le village. Si ceux-ci ne s'avéraient pas rentables, le village se retrouverait fortement endetté. Il nous semble très hasardeux d'engager de telles dépenses : nous pensons au contraire, que les investissements doivent se faire en priorité pour améliorer le domaine dans ses frontières actuelles afin de le pérenniser, plutôt que de risquer de tout perdre en se développant trop fortement et en prenant le risque de ne plus pouvoir assumer l'entretien de la totalité des installations et de porter atteinte à la bonne santé économique du village. Par ailleurs, les modifications climatiques font que l'enneigement devient de plus en plus aléatoire sur le bas du domaine, mais, et c'est moins connu, entraînent également des difficultés d'exploitation du haut du domaine. En effet, les tempêtes violentes se multiplient, entraînant la fermeture de demi-journées ou de journées complètes du télésiège de l'Armoise, télésiège qui dessert le haut du

domaine et desservirait également l'accès aux nouvelles pistes. Ce télésiège fermé a pour conséquence de bloquer l'exploitation du haut du domaine (pistes fermées). Donc, il est faux d'affirmer que l'extension du haut du domaine garantirait forcément la pérennité de la station quand la neige viendra à manquer en bas.

Une utilité très discutable de ces nouveaux équipements

La station d'Aussois est complètement remplie 3 semaines par an durant les vacances de février. Elle est plutôt bien remplie une quatrième semaine en février et durant les 2 semaines des vacances de Noël. Le reste de la saison, les taux de remplissage s'effondrent, particulièrement en janvier et mars, où un taux de remplissage très moyen est maintenu par une politique de prix cassés des séjours chez les hébergeurs. Cette clientèle au faible pouvoir d'achat skie modérément, s'orientant vers des activités moins onéreuses, telles que la randonnée en raquettes. En moyenne, 25% des vacanciers ne skient pas du tout durant leur séjour. D'une manière générale, l'activité ski est en perte de vitesse : <https://www.europe1.fr/economie/dans-les-alpes-le-ski-en-nette-perte-de-vitesse-3793694> Dans ce contexte, pourquoi prendre un risque financier considérable, menacer le tourisme estival et détruire l'environnement, alors que le besoin semble finalement limité ? D'autant qu'avec le forfait eskimo et l'accès par navettes aux autres stations de Haute-Maurienne-Vanoise (HNV), l'offre de ski est déjà très diversifiée pour des vacanciers, qui, rappelons-le, ne viennent skier que 5 ou 6 jours.

UTN Col des Hauts

Impact très fort sur la faune sauvage

Ce secteur est totalement sauvage et vierge (absence d'itinéraire de randonnée pédestre), c'est une zone refuge pour les animaux qui permet, aussi, de basculer sur le versant Termignon.

Risques de sécurité

Cette nouvelle remontée entraînerait une forte augmentation du ski hors-piste (free ride) avec basculement dans la zone centrale du Parc (versant Termignon) dans un secteur avalancheux. Le risque d'accidents mortels augmenterait considérablement car, si aujourd'hui ce secteur est très peu fréquenté et par des skieurs alpinistes aguerris, la remontée mécanique drainerait de nombreux skieurs faussement rassurés par la présence des équipements et ce, même si la gare d'arrivée était située 100m en dessous de la crête, une faible distance qui ne découragerait pas les free riders. Ce secteur a connu plusieurs accidents mortels par le passé.

Risques d'atteintes majeures au coeur du PNV

D'abord par le fait que de nombreux skieurs hors-pistes basculeraient sur l'autre versant, au coeur du Parc. Puis si des accidents se produisaient, il pourrait être tentant de proposer de "sécuriser" l'autre versant par des tirs préventifs de déclenchements d'avalanche, ce qui représenterait une atteinte majeure et un dangereux précédent pour la zone centrale du Parc.

UTN Randolière (reconfiguration Fournache)

Impact majeur pour le tourisme estival

C'est sans doute l'UTN qui nuirait le plus au tourisme estival, en effet, les pistes et remontées traverseraient à la fois le circuit familial de randonnée de référence, le "tour de la Randolière" et le chemin d'accès préférentiel aux randonnées pédestres en coeur du Parc : Lac du génépi, fond d'Aussois, tour du grand Châtelard... Aujourd'hui cet accès se fait de deux manières : par le parking de la Carrière et plan d'Amont ou par le télésiège du grand Jeu. L'accès par le télésiège du grand Jeu traverse pendant une dizaine de minutes le domaine skiable avant de devenir un joli sentier balcon en contrebas des pistes et des équipements de ski qui ne sont alors plus visibles. Le panorama sur les sommets et le lac de plan d'Amont est magnifique, on croise aussi des chamois et des troupeaux de vaches, la totalité des randonnées se fait alors sans revoir de remontées mécaniques. Les nouvelles pistes saccageraient la vue exceptionnelle dans le virage qui permet de rejoindre le refuge de Fournache (secteur ruisseau de la Fournache). Depuis plan d'Amont, la vue sur l'autre rive serait également modifiée, alors qu'on n'aperçoit actuellement les équipe-

ments de la station qu'à l'extrême sud, ce serait tout le versant qui serait équipé. L'impact sur le paysage serait majeur et dénaturerait complètement le paysage au-dessus de plan d'Amont, secteur le plus fréquenté l'été. Une erreur stratégique très grave pour un gain de ski minime et non indispensable. Par ailleurs, ce projet rencontre actuellement des soucis de foncier car il traverse des terres de pâturage. En plus de nuire au tourisme estival, cette reconfiguration de Fournache perturberait également l'activité agropastorale. Cette décision de reconfiguration s'est faite sans concertation : les habitants se retrouvent devant le fait accompli. Nous pensons que, si cette reconfiguration est nécessaire, les questions du tourisme estival, de la préservation des paysages et de l'activité agropastorale sont centrales dans ce dossier et doivent être mieux prises en compte. Le projet tel qu'il apparaît actuellement doit donc être repensé dans cette perspective car il impacterait trop le paysage à un point de passage crucial : le circuit de randonnée phare du PNV, "le tour des glaciers de la Vanoise" passe également à la Randolière.

UTN Grand Châtelard

Sur le passage d'une randonnée appréciée en été : le tour du grand Châtelard

Le tour du grand Châtelard est un très joli itinéraire sauvage apprécié des amoureux de la montagne. C'est toute une moitié de l'itinéraire qui serait gâchée par les pistes et les remontées, si quelques équipements sont visibles au loin, en début de parcours, ils disparaissent très vite au profit d'une nature sauvage où l'on croise fréquemment bouquetins ou chamois.

Fortes dégradations géologiques

Le vallon est largement constitué de blocs et d'éboulis dans sa partie haute, constituant un paysage très particulier et unique, peu propice à la pratique du ski. Il est à craindre que ce patrimoine géologique soit détruit afin de créer des pistes bien lisses qui pourraient être plus facilement "travaillées".

Risques d'atteintes au coeur du PNV

Tout comme pour l'UTN du col des Hauts, il serait très facile pour des free riders de s'aventurer plus haut dans le vallon en pleine zone centrale du PNV. Créant un précédent, perturbant la faune sauvage et occasionnant des risques d'accidents mortels.

Conclusion

Ces 3 projets, décidés sans concertation et sans consultation des habitants, nous paraissent très dangereux, à la fois pour l'environnement et l'économie d'Aussois. La question écologique est au coeur des préoccupations des Français. Pour la majorité des vacanciers estivaux, le but en venant à Aussois, est de se reconnecter à une nature sauvage qui a totalement disparu des grands centres urbains. Saccager cette nature, que beaucoup connaissent et fréquentent parfois depuis des dizaines d'années est un très mauvais signal, totalement à contrecourant des aspirations actuelles pour plus de respect de l'environnement. Cela est d'autant plus incompréhensible que les besoins sont loin d'être flagrants et que les conséquences négatives, y compris économiques risquent de l'emporter sur d'éventuels gains. Nous espérons que notre analyse et nos arguments seront entendus et que ces projets seront abandonnés au profit d'une approche plus démocratique et respectueuse de l'environnement. Il y a très certainement d'autres moyens d'améliorer l'offre de la station, dans ses frontières actuelles, sans prendre des risques économiques inconsidérés ou nuire de manière aussi forte à l'environnement et au tourisme estival. Nous préconisons également d'anticiper la sortie du tout-ski en proposant d'autres activités natures "4 saisons" qui ne portent pas atteinte à l'environnement. Par exemple, notre vaste réseau de sentiers pourrait servir à promouvoir une activité "trail running" très en vogue et peu coûteuse à mettre en œuvre.

UTN S8 : Création de remontées mécaniques et pistes associées extension DSA de Val-Cenis

Commune : **Val-Cenis**

Localisation :

Val Cenis, SCOT 04 2019

UTN Structurantes

2019 04_UTN S projets pistes

2019 04_UTN S projets RM

Pistes ski alpin existantes

Remontées mécaniques existantes

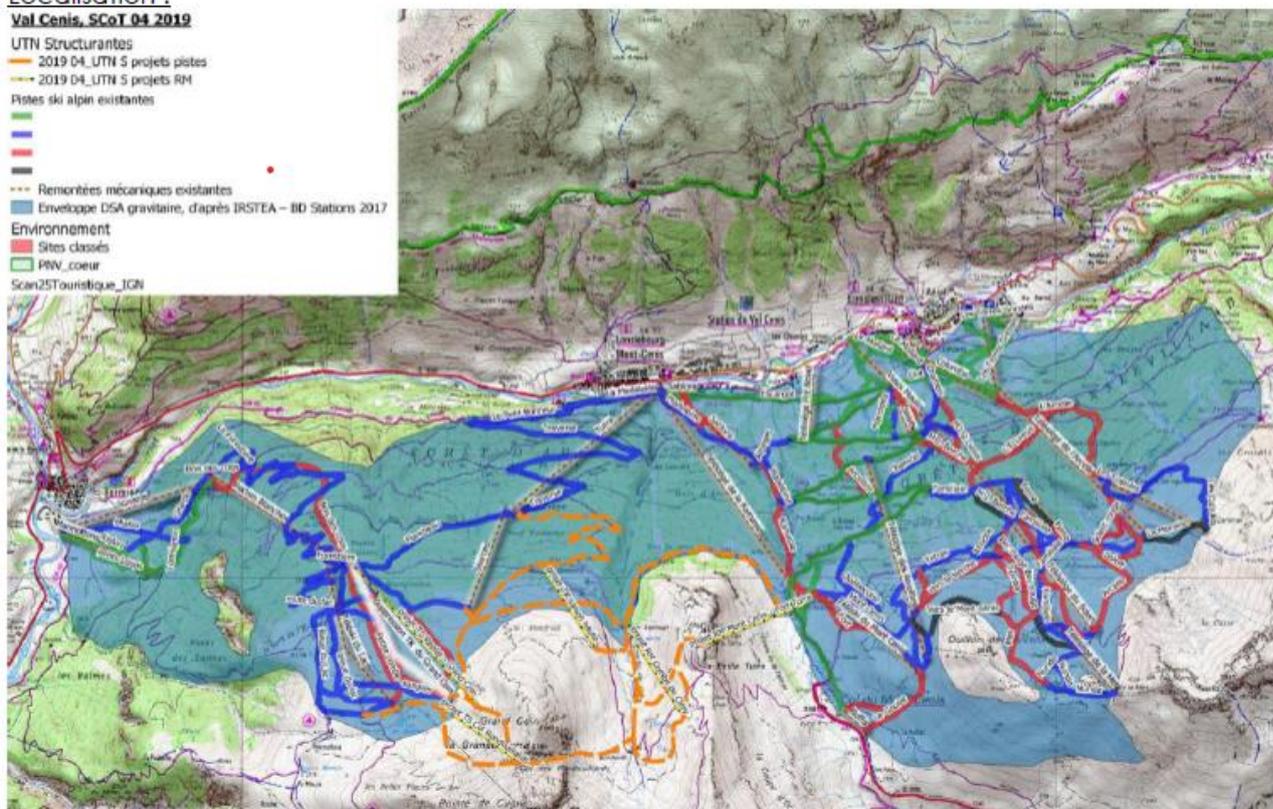
Enveloppe DSA gravitaire, d'après IRSTEA – BD Stations 2017

Environnement

Sites classés

PNV_coeur

Scen25Touristique_IGN



Nature :

L'objectif est donc d'ici 2030 de :

- moderniser et reconfigurer les remontées mécaniques existantes, notamment secteur de Termignon pour un accès facilité en altitude à des pistes tous niveaux
- créer une liaison haute au sein de Val Cenis pour optimiser les flux de skieurs

L'UTN consiste donc en un projet en 3 temps :

1. création d'une piste de liaison haute entre le Grand Coin et le col du Mont Cenis et d'un télésiège sous le vallon de Cléry ;
2. création d'une télécabine entre le col du Mont Cenis et le Fort de la Turra et pistes associées permettant de rejoindre le bas du vallon de Cléry, équipé d'un nouveau télésiège ;
3. extension du domaine skiable sur le haut de Termignon jusqu'au Col des Rondouillards avec pistes en versant ouest coté Termignon et en versant Est vers le bas du vallon de Cléry

Dimensionnement et capacité :

1. liaison haute Termignon-Lanslebourg : suppression du TK du Grand Coin et création d'un télésiège dont la gare d'arrivée se situe à 2511m, légèrement plus haut que l'actuelle. Création de piste de liaison haute vers Lanslebourg par le pied du vallon de Cléry. Création d'un TK intermédiaire dans le secteur La Madeleine – Chalet Suiffet (entre les altitudes 2110 et 2310m). Les pistes associées à cette liaison haute représentent 1ha en dehors de l'enveloppe gravitaire du DSA existant.

2. Fort de la Turra : création d'une télécabine entre le Col du Mont Cenis, secteur Ramasse, altitude 2040m jusqu'au Fort de la Turra (altitude 2510m). Les pistes associées seront créées en versant Ouest

pour rejoindre le fond du vallon de Cléry ce qui représente environ 2,9ha en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA. Création d'un TS dans le fond du vallon de Cléry entre les altitudes 2150m et 2500m.

3. Col des Rondouillards : création d'un TS entre le sommet actuel de Termignon (2450m) et le Col des Rondouillards (2747m). La création de pistes se fera en face Ouest pour rejoindre les pistes existantes (4,6ha) et en face Est pour rejoindre le fond du vallon de Cléry (3,7ha).

Justifications de l'opposition au projet UTN S8

Les raisons de l'opposition au projet

En 2004, dépôt d'un Dossier UTN pour le développement de la Station de Val-Cenis par une liaison avec la commune voisine aval de Termignon qui connaît des difficultés financières, suite à la création de quelques remontées mécaniques. Cet UTN comprend une extension vers une combe d'altitude « Cléry » : soit au total 6 remontées mécaniques et les pistes correspondantes.

Cet UTN est rejeté dans son entier par le Préfet de Massif Christian FREMONT (Arrêté 2005-122 du 22 Avril 2005).

En 2006, après une intervention « active » auprès des services de l'État, par en particulier le Député Michel Bouvard ; dépôt du même UTN (avec quelques modifications mineures), mais avec des obligations et engagements très stricts et contraignants. L'UTN est autorisé par le même Préfet de Massif Christian Frémond (qui a connu ensuite une belle carrière d'abord auprès de M. JUPPE alors ministre de l' Environnement, et ensuite à l'Elysée auprès de M. SARKOSY). -M. Frémond est décédé depuis plusieurs années- : Arrêté 2006-138 du 29.05.2006.

Les conditions obligatoires (et acceptées par le demandeur) pour la réalisations de cet UTN sont les suivantes :

1/ pour la partie basse

soit l'intégralité de la forêt d'Arc, au dessous de sa limite haute, l'interdiction de tout aménagement de pistes de ski, et la seule utilisation des pistes forestières existantes.

2/ pour la partie haute

soit au dessus de la forêt d'Arc, implantation des pylones sans utilisations de piste de chantier, et seulement par héliportage, dans le vallon de Cléry. Idem pour les gares de départ et d'arrivées des 2 remontées concernées.

Respect des stations d'intérêt botaniques qui sont notables dans ce secteur. Flore, milieux humides...

Interdiction absolue de tout terrassement de piste dans le Vallon de Cléry.

3/ pour le Vallon de Cléry spécifiquement

Prise d'un Arrêté de protection des biotopes avant tout travaux dans celui-ci. Ce qui me semble la décision essentielle pour confirmer ces obligations

Il me faut ajouter que les remontées mécaniques autorisées alors, ne pouvaient pas déboucher sur les crêtes, en particulier les N° 4 et 5, car l'accès au Plateau du Mont-Cenis (site protégé) était impensable: Ce qui ne semble pas gêner aujourd'hui les demandeurs, ainsi que les responsables de l'écriture du ScoT, qui non seulement demandent la réalisation d'une télécabine qui serait très visible depuis une grande partie du Plateau du Mont-Cenis, mais également qui veulent accéder au Vallon de Cléry par le côté Termignon/Sollières ce qui, en raison des pentes abruptes de part et d'autre du Col des

Rondouillards, demanderait, à ces altitudes importantes, des terrassements d'un volume exceptionnel, qui défigureraient ce site remarquable !?

Par ailleurs ces projets sont liées au prochain programme de modifications du plan des remontées mécaniques du versant Termignon, (travaux dans les deux ans) qui sont déjà à l'étude par la SEM du Mont-Cenis, peut être même les projets sont t'ils déjà déposés auprès des services compétents pour validation officielle? Ceux-ci comportent donc la création d'une remontée qui n'a jamais été envisagée par l'UTN de la Turra, le Téléski du « Col des Rondouillards », le seul téléski (non réalisé pour l'instant) prévu par l'UTN étant situé dans le secteur de l'Eréllaz, donc dans un axe complètement différent?! Il ne peut donc pas être validé à ce titre !!!

NOTA : Le P.N.V ayant été désigné en 2004 par le Préfet de Savoie gestionnaire et chargé des contrôles, sur le Plateau du Mont-Cenis de l'APPB du « Mont-Cenis et du Vallon de Savine », en place depuis 1991 (limitrophe de la zone de Cléry), il est donc naturellement chargé de la mise en place de ce nouvel Arrêté de Biotope.

En 2006, une nouvelle loi sur le Parc National de la Vanoise est prise, qui prévoit que l'ex « zone périphérique » sera transformée en « zone d'Adhésion » (avec bien entendu des contraintes supplémentaires pour les communes), et que chacune d'entre-elles devra signer une Charte pour valider ces nouvelles règles. Après de nombreux attermoiements nous avons tous constaté ce qu'il en est advenu. La direction du Parc a donc fait des concessions aux communes, de plus en plus importantes, pour essayer d'obtenir leurs signatures, ce qui n'est pas encore acquis.

Cependant, et très récemment, 2017/2018 peut être, le PNV a été relevé de toute obligation d'intervention dans la zone d'adhésion, par le Préfet de Savoie. Donc aujourd'hui aucun service ne semble compétent pour réaliser la mise en place ce l'APPB de Cléry. Quelle coïncidence ?!

Un marchandage de plus va t'il concerner en partie, la mise en œuvre de ce ScoT ?

La réalisation de l'UTN s'est donc entamée alors, par la construction de 2 remontées mécaniques permettant la liaison avec Termignon, ce qui était le but principal de celui-ci.

Ensuite, tout s'est arrêté, et des années plus tard, la SEM du Mont-Cenis, autorité organisatrice unique du domaine skiable, a obtenu l'autorisation de différer, ou de suspendre, ou de ne plus réaliser, les autres travaux de construction des 4 autres remontées mécaniques (télésièges et téléskis), dont les 3 remontées pour le « développement » dans la combe de Cléry (un télésiège et deux téléskis)?

Dans le même temps les 5 communes de Haute Maurienne, au dessus de Modane, se sont constituées en une seule commune nommée du nom commercial de Val-Cenis, la station de sports d'hiver dont il est question. Des réunions publiques pour la mise en œuvre de ce changement ont bien eu lieu, mais après que la décision ait été prise par quelques élus ?

Les collectivités se sont également liées, par la création d'une Communautés de communes unique entre celle de Modane et celle de Lanslebourg Mont-Cenis ?

Le projet du « ScoT du Pays de Maurienne » à été mis en œuvre également entre 2004 et 2018 ?

Avec aujourd'hui une « fuite en avant » de la plupart des communes/stations de sports d'hiver, et la demande aux autorités décisionnaires, de l'équipement de **toute la montagne** de Maurienne, en remontées et pistes de ski ; sans se préoccuper des conséquences du réchauffement climatique, pas plus que de la destruction des sites et paysages de notre si belle vallée, déjà en danger à ce jour par les développements inconsidérés réalisés.

Il ne faut pas oublier en sus, bien entendu, l'usage de l'eau qui risque de manquer, car ce projet est lié à la création d'un enneigement artificiel de 100 % des pistes créées.

En sachant que chaque fois que sont créées pistes et R.M, le « bétonnage » de nouvelles voies d'accès et les constructions de nouvelles résidences sont « automatiques » ? Mais ne croyez pas que la Station de Val-Cenis est restée inactive tout ce temps ; car durant ces dernières années, des remontées nouvelles ont été construites (télésièges de grandes capacités, télécabine) ainsi que des nouvelles pistes, des travaux d'élargissement de celles-ci....etc... Quelqu'un qui serait venu il y a 20 ans en haute Maurienne ne la reconnaîtrait plus aujourd'hui, il se croirait en Tarentaise ! C'est en réalité ce que veulent nos responsables, qui raisonnent uniquement en terme économique. Pauvre nature!

Les gens d'ici ne sont pas malheureux. Il me semble qu'à ce jour, la vallée de Haute-Maurienne tire bien son épingle du jeu parmi toute la misère de France, avec son agriculture (beaufort en particulier), et ses stations familiales (cela va t'il durer?) de ski. Il faut mettre un terme à cette folie de rêve de grandeur ! l'État le peut, il le doit.

Le SCOT, tel qu'il nous est présenté, dans le domaine du développement des Stations de Sports d'hiver, n'est pas justifiable avec ce que nous connaissons et que nous pressentons pour notre avenir, pas seulement l'avenir des Hauts-Mauriennais, mais de tous les Français, du monde entier.

Dans tous les cas, et si par malheur ce projet devait être validé par nos gouvernants, il ne le peut que sous l'obligation du respect des injonctions préalables à tous travaux imposées par l'Arrêté UTN N° 2006- 138 du 29 Mai 2006 :

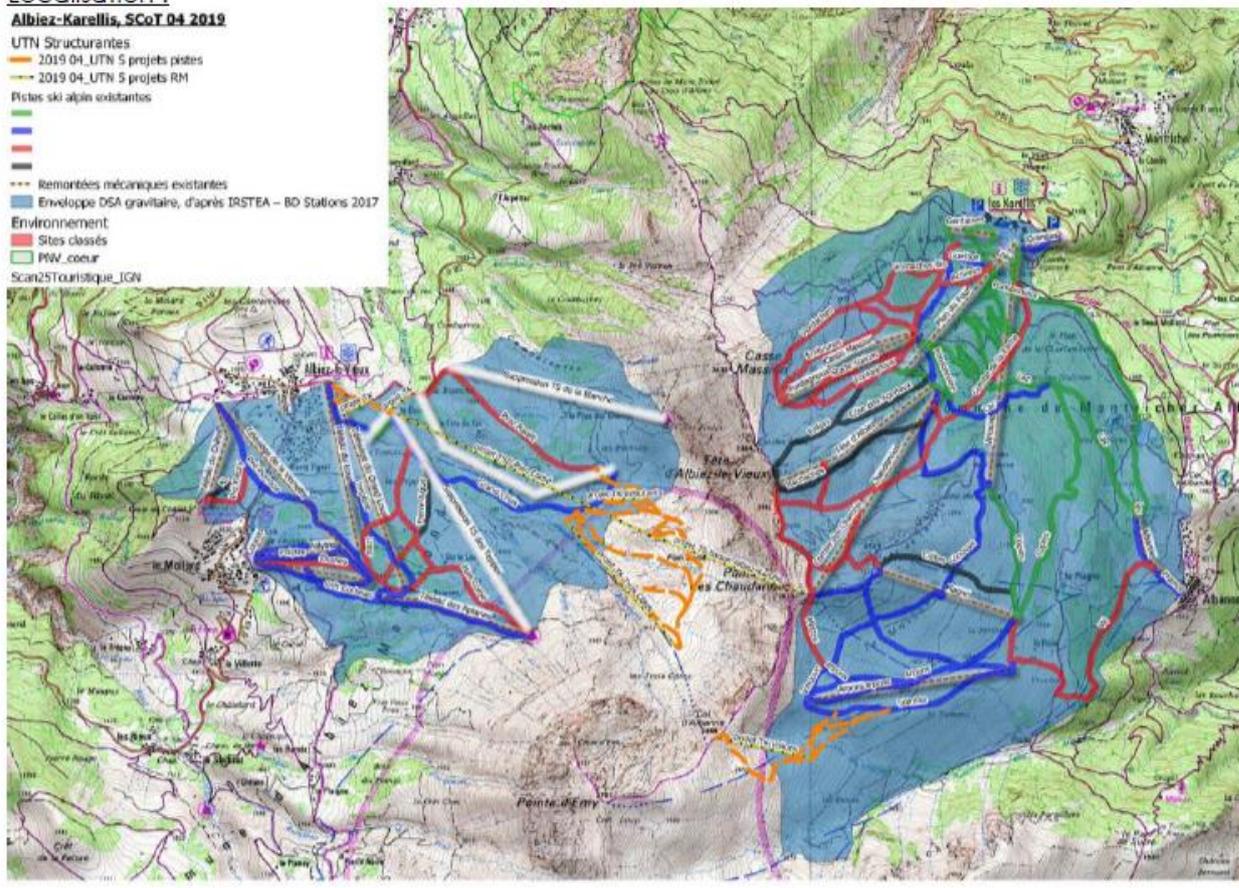
Mais alors, la SEM du Mont-Cenis en serait elle d'accord????!!!

UTN S2 : Création d'une liaison Albiez-Karellis et extension du DSA

Localisation :

Albiez-Karellis, SCOT 04 2019

- UTN Structurantes
- 2019 04_UTN 5 projets pistes
- 2019 04_UTN 5 projets RM
- Pistes ski alpin existantes
- Remontées mécaniques existantes
- Enveloppe DSA gravitaire, d'après IRSTEA – BD Stations 2017
- Environnement
- Sites classés
- PMV_coeur
- Scan25Touristique_IGN



Nature :

L'UTN consiste à :

- **liaison Albiez-Karellis** : relier les 2 domaines skiables existants par la création d'une remontée mécanique pouvant être empruntée dans les 2 sens
- **reconfiguration DSA Albiez et extension** : supprimer 4 remontés mécaniques existantes pour rationaliser l'exploitation et créer un télésiège pour améliorer et sécuriser l'accès au secteur d'altitude où seront réalisés 2 téléskis et pistes associées en extension DSA au-delà de 2000m ;
- **extension DSA Karellis secteur Vallons** : création d'un télésiège et pistes associées au-delà de 2280m.

Dimensionnement et capacité :

- **liaison Albiez-Karellis** : création d'une remontée mécanique pour desservir les 2 versants du DSA Albiez-Karellis. Gare départ altitude 2000m, gare d'arrivée 2519m à côté de celle du TSD Chaudannes.

- reconfiguration DSA Albiez et extension :

suppression des TS de la Blanche, TS des Teppes, TK du Crêt de l'Âne et TK de l'Escargot. Création du TSD Plan Corbé entre altitudes 1515m à 1970m, du TK « débutants-animation » entre les altitudes 1840 à 1890m, du TK des Trois Côtes entre les altitudes 1790 et 2120m, et de 2 courts TK de retour de part et d'autre de la gare de départ du TSD Plan Corbé à 1500m. Les pistes créées en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA d'Albiez représentent une surface de 2,6ha.

- **extension DSA Karellis secteur Vallons** : création d'un TK entre les altitudes 2280m et le Col d'Albanne à 2485m et pistes associées dont environ 1,3ha en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA.

Demandes d'ajustements pour l' UTN S2

Point de vue de la Harde (Albanne/Montricher)

La Harde est favorable à un accord gagnant/gagnant au sujet du projet de TSD de la Pointe des Chaudannes, par contre elle est contre un agrandissement du domaine skiable au-delà des Arpons (et donc au col d'Albanne, aux pieds de la Pointe d'Emy).

Le domaine skiable des Karellis est déjà surdimensionné par rapport à la capacité d'accueil actuelle de la station (dimensionné pour 5000 à 10 000 skieurs, il n'y a que 2300 lits aux Karellis...), d'après le dossier UTN de la station au col d'Albanne à proximité du village (années 2000). Il n'y a donc aucun intérêt à agrandir encore le domaine.

Le projet de TSD à la Pointe des Chaudannes (qui devrait sortir fin 2019 ou en 2020), facilite déjà le projet de liaison avec Albiez. Or qui dit liaison, dit domaine plus vaste, il n'y a donc là aussi aucun intérêt à agrandir le domaine skiable des Karellis.

A Montricher, il est vraiment question de la préservation des derniers alpages vierges de la commune, or une incursion en direction du col d'Albanne, aux pieds de la Pointe d'Emy, c'est à la fois une incursion directe dans le secteur des vallons (derniers alpages vierges) mais également le dernier strapontin pour ensuite aller au sommet de la Pointe d'Emy (et prétexter comme à Valloire la nécessité de monter plus haut...au bout d'un moment les montagnes ont leur propre altitude maximale et cette soi-disant logique montre elle aussi ses limites).

La Harde est prêt à des ajustements sur la Pointe des Chaudannes par contre nous sommes absolument opposés sur les Vallons.

Remarques détaillées de la Harde sur le DOO du SCoT Maurienne.

Annexe carte p18 et projet arrêté p40 (Défi n°3 – UTN S n°2).

Côté Karellis : cette fois-ci le télésiège des Chaudannes est dans sa configuration actuelle (TSF), arrivée au col de Charoute, quid du projet d'arrivée au sommet de la Pointe des Chaudannes ? Par contre il est fait mention d'un TSD Chaudannes (arrêté p40) : « liaison Albiez-Karellis : création d'une remontée mécanique pour desservir les 2 versants du DSA Albiez-Karellis. Gare de départ altitude 2000m, gare d'arrivée 2519m à côté de celle du TSD Chaudannes ».

C'est donc tout à fait clair que le TSD des Chaudannes et ses terrassements avec destruction de la pointe, sont prévus pour faciliter la liaison avec Albiez. Le projet de TSD Chaudannes doit être compris comme une première phase dans le montant global de la liaison.

Le projet semble saucissonné

Pour les Vallons il n'est plus question d'un télésiège mais d'un télésiège. Cela reste quand même un projet qui n'a pas lieu d'être, d'autant plus que le secteur du col d'Albanne (à 2480m) est un secteur avalancheux sur plus des 2/3 du parcours.

On ne peut pas avoir le beurre (une liaison avec Albiez), et l'argent du beurre (une extension de domaine).

Il faut savoir que le site du col d'Albanne (à 2480m) était déjà envisagé comme un point potentiel pour opérer la liaison avec Albiez et monter au sommet d'Emy (il y a des illustrations récentes faites côté Albiez).

Ainsi, pour la liaison, Albiez fera le télésiège pince fixe pour se hisser au sommet des Chaudannes, et un télésiège aux Trois Côtes, et dans 10 ans (max), on nous dira qu'il faut changer ce télésiège pince fixe par un débrayable, créer une piste de descente et, allons-y mettre une remontée mécanique entre les Trois Côtes

et le col d'Albanne. D'autant plus que le projet de tk Vallons engage déjà un ski gravitaire versant Albiez et tout un pan de montagne avalancheux à sécuriser de ce côté là aussi. Cerise sur le gâteau on dira comme à Valloire, qu'afin de contrer le changement climatique et continuer à proposer du ski extensif, il faudra monter plus haut et envisager un appareil à la Pointe d'Emy.

Par contre, là aussi où le projet de liaison avec Albiez est mal envisagé c'est que le nouveau domaine skiable d'Albiez prévu pour la liaison sera totalement déconnecté du reste du domaine skiable actuel. Ils vantent 100 km de piste au final, mais le skieur sera obligé de descendre jusqu'à Albiez (1500m) pour envisager seulement de reprendre les rm pour aller sur les Aplanes... ça n'a ni queue ni tête ce truc.

Il aurait été si simple que l'appareil prévu aux Trois Côtes devienne un télésiège (TSF) et qu'il aille en direction du sommet des Aplanes.

D'autant plus que vu les contraintes de gestion actuelle (fermeture des $\frac{3}{4}$ du domaine d'Albiez, hors période de vacances scolaires), il n'y aura jamais 100 km de piste d'ouvert. Il y a de forte chance qu'au final, versant Albiez, seul le nouveau domaine créé pour la liaison soit ouvert.

Par contre dans le DOO (arrêté p40) il n'est pas fait mention de l'équipement en neige artificielle : retenue collinaire et réseau d'enneigeurs, tels qu'indiqués dans le dossier UTN...

Pour revenir donc sur le défi n°3 du SCoT (p40) :

Ce projet de liaison est un trop vieux projet et s'il n'a pas vu le jour jusque-là c'est qu'il n'a en fait pas lieu d'être. Albiez doit savoir se réinventer pour affronter les défis liés au changement climatique.

Dans la configuration du projet, les Karellis n'ont rien à gagner à ce projet de liaison et, les 100 km de piste revendiqué sont tout à fait illusoire (les 60km de pistes comptés aujourd'hui doivent déjà être revus à la baisse, plutôt 40km et, l'architecture de la liaison tout comme les contraintes de fonctionnement côté Albiez – fermeture du domaine la plupart du temps).

Quid du saucissonnage du projet ? (projet TSD Chaudannes, plateforme sur la pointe, TSF de liaison et avenir... remplacement du TSF par un TSD, piste de descente etc.)

Extension du domaine skiable des Karellis doit être nul et non avenu. Le domaine skiable est déjà surdimensionné par rapport à la capacité d'accueil des Karellis et la liaison offrira déjà un kilométrage supplémentaire, c'est là encore un cheval de Troie pour d'autres projets à l'avenir (destruction de la Pointe d'Emy).

Il y a peut-être moyen de négocier sur l'objet de la liaison avec Albiez (et différentes mesures compensatoires), mais l'extension du domaine des Karellis n'a pas lieu d'être.

Côté urbanisation (arrêté du DOO, p33, Défi n°2).

Dans le cadre du projet de liaison il aurait fallu accoler Albiez-Montrond et Les Karellis. On constate donc qu'il y a un volume de 2100 lits neufs à l'horizon 2030 envisagés sur le domaine relié. Et l'indiquer en grisé comme pour les autres domaines reliés.

Le chiffre de 1557 lits froids sur les Karellis est contestable, le tiers sinon la moitié de ce chiffre doit être indexé dans les lits « tièdes » (à peine 16 au tableau), quand on sait le nombre de résidences secondaires sur Albanne qui sont en fait des gîtes. Ce ne sont vraiment pas des lits froids.

Dossier UTN de liaison Albiez-Karellis

Extrait enjeux agricoles p22 : secteur du Plan des Côtes enjeux forts (jaune), extrait PLU d'Albiez

Flore/Faune : présence de triton alpestre dans la partie basse, campanule du Mont Cenis au col d'Albanne, dactylorhiza traunsteineri (flore protégée pp 44-45), Plan des 3 Côtes – Miolan col d'Albanne – sommet Chaudannes indiqué comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire p43, nombre d'oiseaux protégés (p71), évaluation des enjeux de conservation > enjeux très élevés et élevés sur la majeure partie du secteur étudié (p88).

Secteur généralement avalancheux et soumis au glissement de terrain (dossier UTN et commentaires du Collectif Albiez).

Synthèse proposée par FNE - AURA

Derrière l'UTN Albiez Les Karellis se posent les questions:

- au niveau du SCoT et cohérence territoriale

Est ce que les Karellis doivent sauver ALBIEZ ? la réponse est non ! ce ne serait qu'un pis aller temporaire et on ne voit pas pourquoi des touristes viendraient à Albiez simplement pour monter et descendre au Karellis (en passant un point qui n'a jamais été évoqué c'est la peur que pourraient éprouver des skieurs, jeunes ou moins jeunes, à descendre par un télésiège des pentes aussi fortes ! l'appréhension du vide ça existe)

Albiez doit chercher à se reconvertir, sans non plus chercher une liaison avec les SYBELLES et penser autre que le ski par diversification d'activités (mode doux) et revaloriser son agriculture - pas de nouvel immobilier et reconquête des lits froids

- au niveau de l'UTN

celle ci doit s'analyser dans ses diverses composantes:

-ce qui relève de la liaison pure : celle ci rencontre des inconvénients majeurs : risques avalancheux forts ; instabilité des terrains forte; enjeux environnementaux très forts :

Extrait enjeux agricoles p22 : secteur du Plan des Côtes enjeux forts (jaune), extrait PLU d'Albiez

Flore/Faune : présence de triton alpestre dans la partie basse, campanule du Mont Cenis au col d'Albanne, dactylorhiza traunsteineri (flore protégée pp 44-45), Plan des 3 Côtes – Miolan col d'Albanne – sommet Chaudannes indiqué comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire p43, nombre d'oiseaux protégés (p71), évaluation des enjeux de conservation > enjeux très élevés et élevés sur la majeure partie du secteur étudié (p88).

- ce qui relève des extensions des Karellis

*Non à retoucher aux Vallons ; ils sont bien comme cela et le TSD fonctionne très bien : une extension en direction de la pointe d'EMY est en fait une première étape pour la conquête de ce secteur : enjeux forts sur les alpages et toucher à la pointe est emblématique!

*remplacement pur et simple du TSD des Chaudannes on est dans la productivité interne et effectivement cela devient souhaitable mais pas extension jusqu' à la pointe comprenant sa " destruction" et cohérence avec notre opposition à la liaison

Il n'y a pas de justification économique (c'est le dossier UTN retiré qui a été utilisé)

La Maire des Karellis disait à la présentation des Karellis qu'elle était en recherche de clientèle : un domaine dimensionné à 10 000 et qui ne recevait que 2000 ce n'est pas Albiez qui va lui amener les 8000 manquants donc autant faire de la productivité interne et non de l'extension (il y a encore du BOUVARD là dessous) ; elle a ajouté qu'elle ne prévoyait pas de financer la liaison, elle avait assez à faire avec les investissements prévus sur SON domaine

Remarques générales sur le SCOT

1 justification économique des UTNs structurantes ? Manque d'information du rapport de présentation

Il n'y a pas de justification économique sur tous ces UTNs structurantes. Comment est-il possible de valider leur justification alors qu'elles présentent par ailleurs des externalités négatives ? Le rapport de présentation a de nombreux manques sur des points importants :

Exemple : parti architectural , insertion paysagère : Comment est-il possible de juger de cet objectif sans cette information ?

2 Transition énergétique

Nous soutenons les mesures en faveur de la transition énergétiques et trouvons qu'elle ne vont pas assez loin. Les nouvelles constructions devraient prévoir/préconiser/obliger l'utilisation d'Energies Renouvelables. L'énergie solaire doit être favorisée avec l' installation de panneaux solaires (chauffe-eau, photovoltaïque,...) de manière obligatoire ou au moins prévue (sauf bien sûr les exceptions où il est prouvé qu'il n'y a pas l'ensoleillement suffisant). A cet égard, il est important que le SCOT impose des règles urbanistiques au PLU pour permettre aux constructions de ne empêcher l'ensoleillement des parcelles voisines (constructions en quinconce, limitation de la hauteur des constructions en limite,...pour permettre au moins l'ensoleillement des toits voisins)

3 Enveloppe gravitaire des Domaines.

Il est dit page 37 du « Justification des choix du projet arrêté »

Définition : les enveloppes remontées mécaniques constitue un proxy des enveloppes de domaines skiables mais ne doivent pas être confondues avec ce dernier. Entre autres, ces enveloppes ne tiennent pas compte des particularités physiques du terrain. L'utilisateur de cette donnée devra donc veiller à n'utiliser que l'expression « enveloppes gravitaires de remontées mécaniques » quand il fait référence à cette information géographique afin de ne pas induire de confusion avec le périmètre réellement exploité à des fins de pratique du ski de descente. Ces enveloppes résultent d'un calcul réalisé par Irstea croisant les informations de la BD Alti (MNT à résolution de 25m) et les linéaires de remontées mécaniques de la BD Topo. Ces deux produits sont réalisés par l'IGN. Pour plus d'informations sur la méthode utilisée, se reporter à l'article Croisement de simulations numériques des conditions d'enneigement avec une base de données socio-économiques spatialisée des stations de sports d'hiver : description de l'approche, application aux Alpes françaises et introduction de la prise en compte des pratiques de gestion (damage et neige de culture), publié dans le journal La Houille Blanche, n°4, 2016, pp.66-84.

Dans le recours de la Sandonnière, les APNs indiquaient que l'étude environnementale était incomplète car le télésiège permettait de couvrir une zone de 100 Ha et en tout cas d'atteindre directement par gravité le vallon des marches exclus de l'étude alors que le dossier de la SEMVAL ne concernait que les 17ha des pistes ouvertes. Le juge a considéré que c'était les 17ha de pistes qui devaient être considérés et que l'EE était donc valide. Or maintenant, le SCOT considère des enveloppes de DSA gravitaires que le juge n'a pas retenu.

Dans l'exemple ci-après on voit que la zone en bleu pour la Sandonnière déborde largement sur le vallon des Marches. Il sera d'ailleurs intéressant de montrer qu'avec le projet croix du sud, la méthode Irstea va mordre sur la zone Natura 2000. Les SEMs des différentes stations ne peuvent pas avoir le beurre et l'argent du beurre !! Pour ce qui me concerne, maintenant que le juge a tranché, je pense que l'enveloppe des DSA doit se limiter à l'enveloppe des pistes tels que décrits dans les UTNs correspondantes lors de leur instructions. Qu'en pensez-vous ?

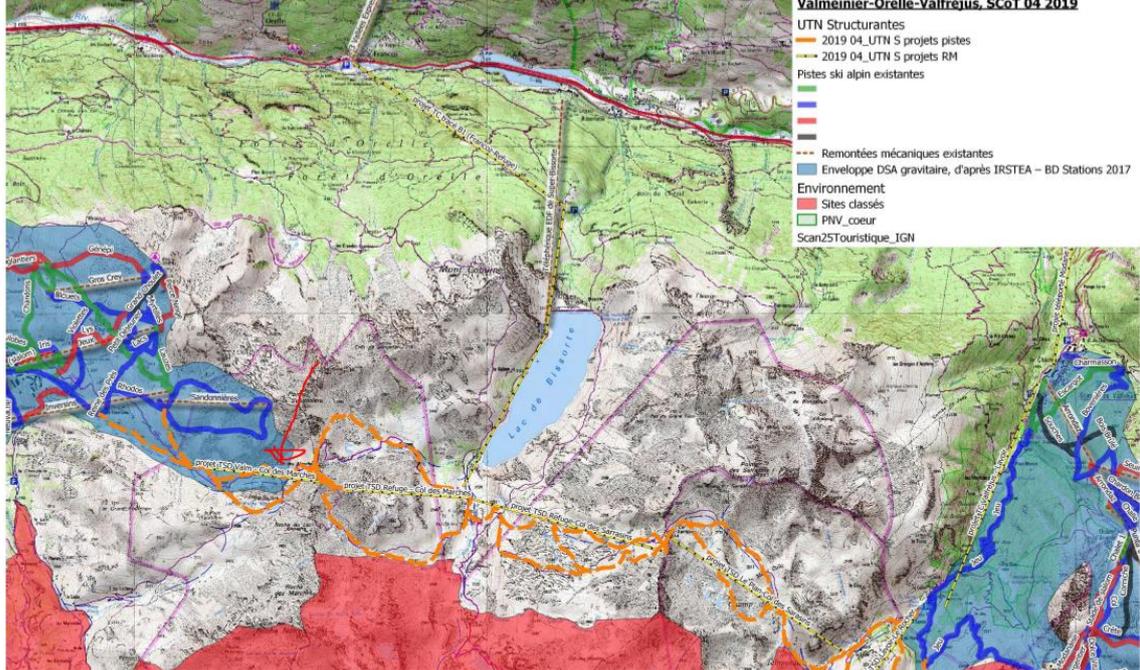
J'ai mis dans l'exemple de l'UTN la croix du Sud avec une flèche rouge sur le vallon des Marches qui est en zone bleue et que la SEMVAL considère dans l'enveloppe du domaine skiable !!!



UTN S n°5 : Création d'une liaison entre les domaines skiables de Valmeinier et Valfréjus en intégrant un accès depuis Orelle : « Croix du Sud »

Valmeinier-Orelle-Valfréjus, SCoT 04 2019

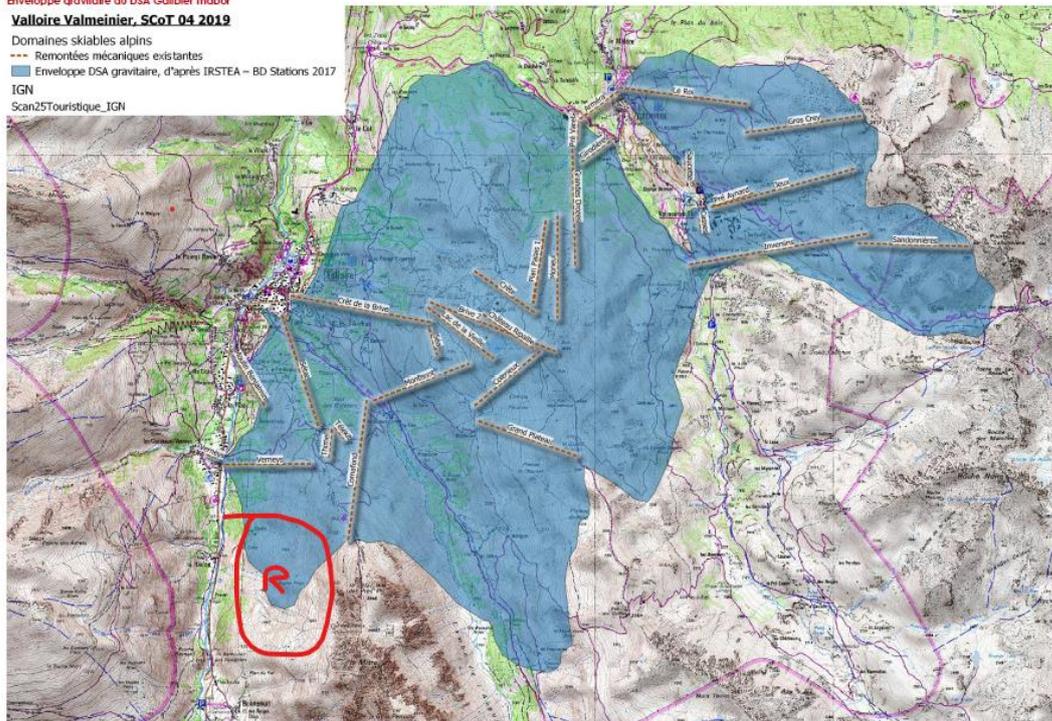
- UTN Structurantes
- 2019 04_UTN S projets pistes
- 2019 04_UTN S projets RM
- Pistes ski alpin existantes
- Remontées mécaniques existantes
- Enveloppe DSA gravitaire, d'après IRSTEA - BD Stations 2017
- Environnement
- Sites classés
- PNV_coeur
- Scan2STouristique_IGN



Enveloppe gravitaire du DSA Galibier Thabor

Valloire Valmeinier, SCoT 04 2019

- Domaines skiables alpins
- Remontées mécaniques existantes
- Enveloppe DSA gravitaire, d'après IRSTEA - BD Stations 2017
- IGN
- Scan2STouristique_IGN





4 Synthèse

-Des principes vertueux(PADD p.10et13):optimiser et valoriser l'existant, privilégier les communs, mais des projets à l'encontre de ces principes, extension des DS vers le haut et interconnexions calamiteuses.

A noter qu'à cause du vent, le haut des domaines risque d'être immobilisé et déneigé. Val Thorens a des canons à neige à 2800 m d'altitude.

Des projets précis pour la création de nouveaux lits (Bonneval, St Sorlin, Valloire),mais aucune mesure concrète pour le réchauffement des lits froids, la diversification et l'activité 4 saisons.

-Développer les microcentrales électriques est une hérésie. La plupart de nos torrents sont déjà captés pour les grands barrages.

Qu'on laisse libre cours à ceux qui nous restent. Ces installations fourniraient de l'énergie à des périodes où elle est excédentaire et pas l'hiver où les cours d'eau sont au plus bas, voire gelés.

Conditionner les nouveaux à un niveau de qualité écologique est antinomique.

Mieux vaut utiliser les réseaux d'eau potable ou d'égouts.

-Pas de prise en compte de la voie ferrée actuelle comme "métro de la Maurienne" et comme alternative au transport routier depuis Ambérieu alors qu'elle n'est même pas utilisée au quart de sa capacité.

En résumé, le SCOT ignore que c'est dès maintenant qu'il faut changer de logiciel pour préserver l'avenir.

5 Témoignage Transport

Témoignage sur les transports en Maurienne :

Sur le train en Maurienne, en suis utilisatrice et c'est de pire en pire.

J'ai fait un rapide calcul l'autre jour en regardant les horaires sur le site SNCF :

- sur les 10 TER qui circulent chaque jour dans le sens Modane - Chambéry, actuellement 5 ne sont plus des trains, mais des cars.

- et dans le sens Chambéry -Modane, sur 12 TER, 5 sont des cars.

L'année dernière, je pouvais encore me rendre à Saint-Jean pour 1h ou 2 et faire les 2 trajets en train, maintenant c'est impossible, il y a au moins un des 2 trajets qui se fait en car.

Tous les trains sont concentrés en début ou en fin de journée, dans la matinée et l'après-midi il n'y a que des cars.

Quand j'ai pris le train l'autre jour pour aller à Saint-Jean depuis Modane, c'était donc un car à l'aller.

Le chauffeur était excédé et n'arrêtait pas de soupirer et de râler en disant qu'il ne serait jamais à l'heure.

Dans le tunnel avant Saint-Michel, il collait tellement la camionnette juste devant, qu'il donnait constamment des coups de freins, pas très rassurant.

Le trajet en car est plus polluant, plus long, plus dangereux.

Les cars ne sont pas remplis, les trains le seraient encore moins, donc les motivations économiques sont évidentes.

Cependant, ne pourrait-on pas imaginer de faire circuler des trains à 1 seul wagon par exemple ?

La desserte TER est en train (sans mauvais jeu de mot) de disparaître en Maurienne, donc quand je lis les grandes intentions "écologiques" dans le PADD, je ris jaune.

Et quand j'entends dire que la ligne serait saturée...

Ce sont les dessertes ferroviaires du quotidien qui sont en cours de démantèlement.